

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015





# ÉDITO



Chère Madame, Cher Monsieur,

Le Smédar, dans un contexte de contraintes financières pour les collectivités, s'est de nouveau attaché en 2015, à proposer un service public de qualité, respectueux de l'environnement et à des coûts maîtrisés.

Toujours engagés dans la préparation de l'avenir, les élus et les agents ont travaillé sur des dossiers majeurs.

À ce titre, le centre de tri du Smédar sera profondément modernisé pour optimiser l'affinage des collectes sélectives et permettre le tri de tous les emballages dès la fin de 2016. Les élus ont ainsi choisi d'anticiper les obligations de la loi, qui l'imposera en 2022.

Le centre de tri, devient donc site pilote et sera dimensionné pour trier 35 000 tonnes de déchets recyclables.

La valorisation de la matière est, plus que jamais, au cœur des objectifs du Smédar au même titre que la valorisation énergétique et la réduction à la source.

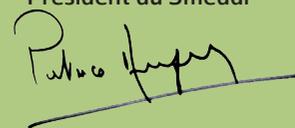
Sur ce dernier sujet, l'appel à projets déposé par le Smédar auprès du Ministère de l'Environnement, a été retenu.

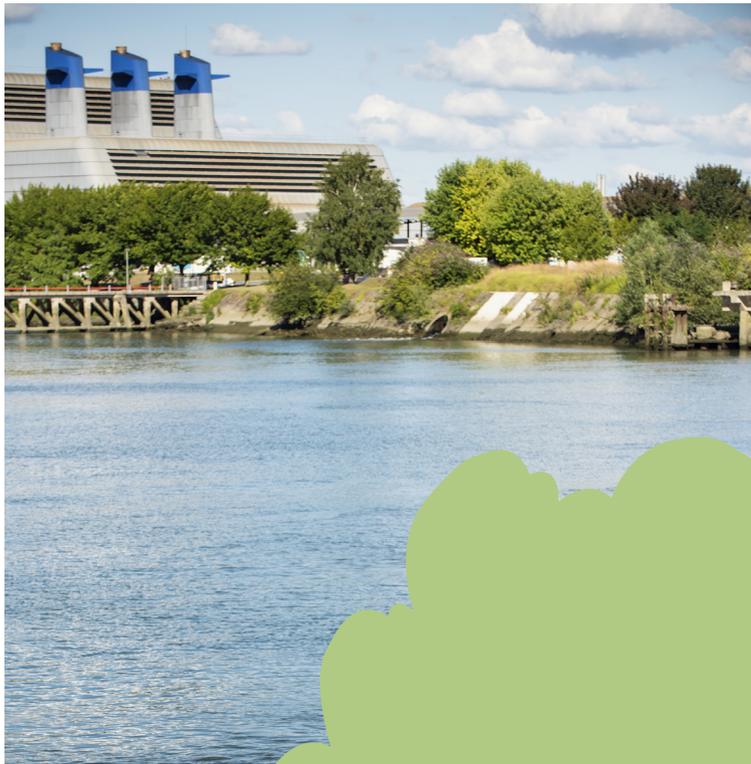
Cela va permettre à notre EPCI et à ses adhérents, dont la Métropole Rouen Normandie, d'engager des actions d'envergure pour agir en faveur de l'économie circulaire et de la réduction des déchets. L'extension des consignes de tri sera donc coordonnée avec la mise en œuvre du projet "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage", deux orientations complémentaires et garantes d'un environnement préservé, avec l'aide de l'ADEME.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Bien cordialement,

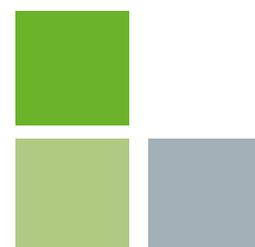
Patrice DUPRAY,  
Président du Smédar





# SOMMAIRE

<b>LES MISSIONS DU SMÉDAR</b>	<b>6</b>
<b>UN CENTRE DE TRI MODERNISÉ</b>	<b>8</b>
<b>LA PRÉVENTION DES RISQUES</b>	<b>10</b>
<b>RÉDUCTION DES DÉCHETS : OBJECTIF ZÉRO GASPILLAGE</b>	<b>12</b>
<b>UNE COMMUNICATION TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE</b>	<b>14</b>
<b>TRI SÉLECTIF : QUANTITÉ ET QUALITÉ</b>	<b>16</b>
<b>LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS</b>	<b>18</b>
<b>VITESSE DE CROISIÈRE POUR LE PAQUEBOT</b>	<b>20</b>
<b>DÉCHETS NON RECYCLÉS : DE MULTIPLES VALORISATIONS</b>	<b>22</b>
<b>LES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES</b>	<b>24</b>
<b>LE TRANSPORT ET LES QUAIS DE TRANSFERT</b>	<b>26</b>
<b>LES REPRÉSENTANTS ÉLUS</b>	<b>28</b>
<b>L'ORGANIGRAMME DES SERVICES</b>	<b>30</b>
<b>LE FINANCEMENT DU SERVICE</b>	<b>32</b>
<b>LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET L'INVESTISSEMENT</b>	<b>34</b>
<b>L'ÉQUILIBRE FINAL DU BUDGET</b>	<b>36</b>
<b>PARTENAIRES - SUBVENTIONS</b>	<b>38</b>



# LES MISSIONS DU SMÉDAR

**Dans un contexte de profonds changements législatifs concernant les collectivités et la transition énergétique, le Smédar poursuit de façon engagée son activité, en respectant plus que jamais la hiérarchisation des modes de traitement des déchets : prévention, recyclage, valorisation...**



## ■ UNE VALORISATION DES DÉCHETS MUTUALISÉE

Syndicat mixte créé en 1999, le Smédar valorise les déchets de 162 communes, soit 605 000 habitants. Sept collectivités lui ont transféré la compétence de traitement des déchets et bénéficient d'un service mutualisé : la Métropole Rouen Normandie, la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime (pour la ville de Dieppe), le Somvas, les Communautés de Communes du Moulin d'Ecalles, Saint-Saëns Porte de Bray, du Plateau de Martainville et des Portes Nord-Ouest de Rouen (voir carte ci-contre).

489 392 tonnes de déchets ont été réceptionnés sur l'ensemble des sites de traitement en 2015 afin d'être triés pour être recyclés, compostés ou utilisés pour la production d'énergie thermique et électrique. Le Smédar exploite pour cela des équipements sans cesse améliorés : une unité de valorisation énergétique, deux plateformes de compostage auxquelles s'ajoutent six quais de transfert, qui permettent de regrouper les collectes de déchets des secteurs les plus éloignés, avant d'être pris en charge par le service transport du Smédar. Le centre de tri, quant à lui, fera l'objet d'une profonde modernisation à l'automne 2016.

## LES CHIFFRES CLÉS DE 2015

**605 197 HABITANTS**

**489 392 TONNES DE DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS**

**DONT :**

**39 451 TONNES D'EMBALLAGES, DE PAPIERS ET DE VERRE VALORISÉS**

**17 669 TONNES DE COMPOST EN VRAC ET 12 902 SACS DE COMPOST VENDUS**

**128 658 MWh D'ÉLECTRICITÉ VENDUE**

**67 399 MWh DE CHALEUR LIVRÉE**



## VALENSEINE, L'OPTIMISATION DES APPORTS

Créée en 2004 par le Smédar qui en est l'actionnaire majoritaire, Valenseine est une Société d'économie mixte (Sem), adhérente à la fédération des Entreprises Publiques Locales. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 9 271 981 € HT en 2015.

Par convention avec le syndicat, cette Sem est chargée de l'optimisation des apports pour les différents équipements du Smédar, notamment pour les incinérables valorisés à l'UVE Vesta. Le Smédar a également confié à Valenseine la commercialisation du compost et du bois-énergie produits sur les plateformes de traitement de déchets verts et du mâchefer issu de l'incinération.

L'entreprise est titulaire des marchés publics de traitement des déchets ménagers de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, du Sygom de l'Eure ainsi que des services techniques des villes de Rouen et Sotteville-lès-Rouen.

En plus de ses activités commerciales, Valenseine peut être missionnée par le Smédar pour la création et l'exploitation d'activités industrielles. Enfin, dans le cadre de son partenariat avec le secteur privé, Valenseine a exploité jusqu'en 2015, pour le compte d'UPM Chapelle Darblay, un centre de "contrôle qualité et gestion d'un stock tournant" de journaux, magazines, prospectus, représentant pour l'année 59 427 tonnes. Le chiffre d'affaires lié à cette activité a été de 583 990 € HT.

En 2015, les recettes apportées par Valenseine au Smédar se sont élevées à 7 933 666 € HT.

## ■ LA MOBILISATION DES ACTEURS

Retenu par le Ministère de l'écologie et du développement durable dans le cadre de l'appel à projet "Territoire zéro déchet, zéro gaspillage", le Smédar intervient également, en partenariat avec ses collectivités adhérentes, sur la prévention des déchets. L'ambition affichée du Smédar est d'atteindre une diminution de 10 % de la production de déchets ménagers d'ici à 2020, objectif transcrit dans la loi TECV du 18 août 2015 (Transition Énergétique pour une Croissance Verte). C'est ainsi que de nombreuses actions sont envisagées auprès des habitants, mais également auprès des commerçants et des entreprises locales.

L'ensemble de l'activité du Smédar est exercée de façon coordonnée avec les collectivités territoriales. L'EPCL participera également aux travaux menés par la région Normandie, désormais à l'initiative du plan régional de prévention et de gestion des déchets, dont la réalisation lui a été transférée suite à l'adoption de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

# 162 COMMUNES

## LE SMÉDAR ET SES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

SITUATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016



# UN CENTRE DE TRI MODERNISÉ

**Sélectionné par Éco-Emballages afin de devenir site pilote pour l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, le Smédar engagera en fin d'année 2016 d'importants travaux pour moderniser le procédé d'affinage du centre de tri.**

Des sièges "assis debout" permettant de travailler face au tapis ou de 3/4 ; des appui-hanches ; des rehausseurs, pour améliorer l'ergonomie des postes de travail



20 agents de tri par équipe, soit 40 au total

## ■ UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE

Pots, barquettes et autres plastiques souples... À l'automne 2016, le Smédar proposera aux habitants de son territoire de trier tous les emballages en plastique. Événement très attendu par la population depuis de nombreuses années, la concrétisation de ce projet permettra au Smédar d'être pilote sur ce sujet. Plus de 50 % de plastiques supplémentaires sont attendus au centre de tri.

L'équipement actuel fera l'objet d'importants travaux. Une refonte complète du procédé d'affinage est programmée, pour un budget total de près de 5 millions d'euros. Le Smédar recevra des subventions et soutiens financiers de l'ADEME (1,45 millions d'euros), d'ÉcoFolio (800 000 euros) et d'Éco-Emballages (700 000 euros).

Prévus pour une durée de deux mois, les travaux seront réalisés par l'entreprise AR-VAL, spécialiste de ce type de projet. Les équipements proposés sont parmi les plus performants dans le domaine, garantissant un maximum de fiabilité et de sécurité. La capacité annuelle d'affinage du centre de tri passera ainsi de 25 000 tonnes à 35 000 tonnes.

Pendant la phase de travaux, le tri sélectif sera toujours assuré. Le Smédar se tournera vers d'autres collectivités pour la prise en charge d'une partie des déchets recyclables.

Par ailleurs, une mise en balles de plusieurs centaines de tonnes permettra un stockage ponctuel des déchets recyclables.

## ■ DES POSTES DE TRAVAIL ERGONOMIQUES

La modernisation de l'équipement apportera des conditions de travail améliorées pour les agents, ce qui est une priorité pour le Smédar. Les aménagements de postes seront conformes à la norme NF-X35-702, une référence en matière d'ergonomie. L'activité de maintenance du centre de tri sera également profondément modifiée. Dès le démarrage du procédé, une nouvelle organisation sera mise en place.

Avec cette modernisation du process d'affinage, le centre de tri du Smédar, exploité en régie, deviendra l'un des plus performants de France. Une évolution nécessaire pour assurer sa pérennité et améliorer de façon significative le tri des emballages et la préservation des ressources naturelles.

## ■ TOUS LES EMBALLAGES DANS LE SAC DE TRI...

Les habitants seront donc invités à trier tous leurs emballages en plastique, en complément des autres emballages et papiers. Deviendront recyclables des déchets tels que les boîtes de sucre et de chocolat en poudre, les sacs en plastique, les barquettes de gâteaux, les pots de yaourts, les bacs de crème glacée...

En 2015, les bouteilles et flacons représentaient déjà près de 10 % des apports au centre de tri (voir graphique). Cette part devrait ainsi nettement augmenter.

Pour informer les habitants, un plan de communication spécifique sera mis en œuvre. Distribution d'un numéro spécial du journal Détri' Astuces, associé à un mémo tri, affichage sur les bus, spots radio, animations scolaires, stands événementiels...

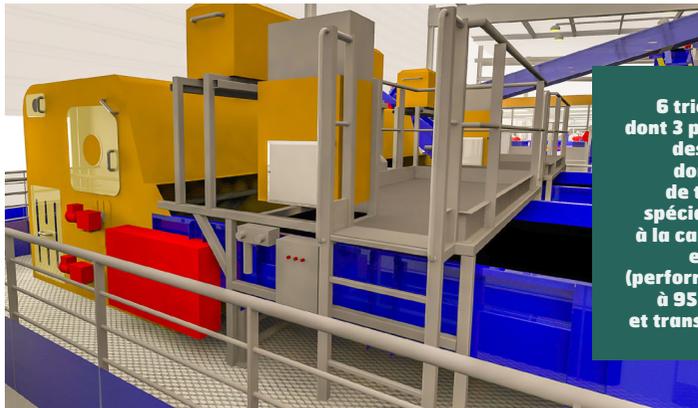
Les bailleurs bénéficieront d'une information spéciale, de même que les agents de collecte de la Métropole Rouen Normandie, des Communautés de Communes ou d'Agglomération.

Cinq rencontres avec les maires des 162 communes adhérentes au Smédar, les élus du Comité et les présidents des communautés, ont par ailleurs été organisées.

Un pré-tri mécanisé : le trommel actuel sera reconditionné (changement de la maille) et assurera un pré-tri des déchets entrants

## 1 500 TONNES SUPPLÉMENTAIRES SONT ATTENDUES AU CENTRE DE TRI CHAQUE ANNÉE !

Pour cela, le nouveau process permettra de séparer par matière 13 tonnes de déchets à l'heure (8 t/h actuellement).



6 trieurs optiques, dont 3 pour faciliter le tri des plastiques, dont le module de tri Recyfilms, spécialement adapté à la captation des sacs et des films (performance supérieure à 95 % ; aspiration et transport aéroulique)

## ■ ...MAIS TOUJOURS DES ERREURS DE TRI POSSIBLES

Les jouets, bâches, piscines gonflables, ainsi que tout autre objet en plastique qui n'est pas un emballage, ne seront pas dans les nouvelles consignes de tri. De même, les emballages de produits toxiques et dangereux devront être déposés à la déchetterie comme précédemment, afin de garantir la sécurité des agents de tri.



Des passerelles, plateformes d'accès et potences sur les équipements, permettront un entretien plus aisé

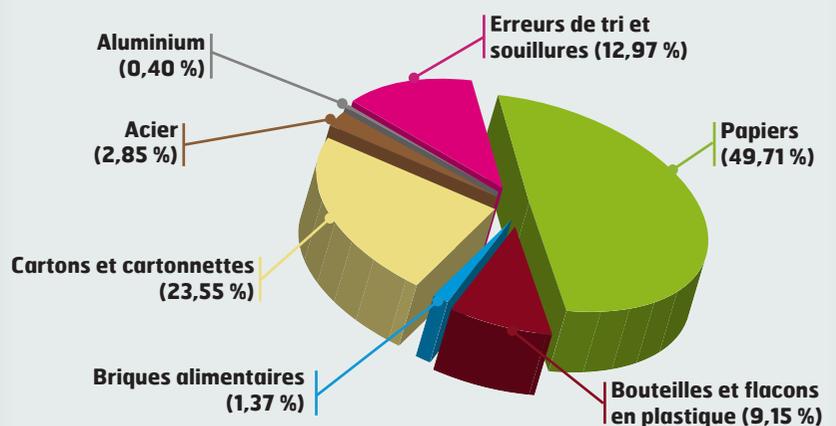


## ■ COMPOSITION MOYENNE DES APPORTS AU CENTRE DE TRI EN 2015 (HORS VERRE)



Un parcours visiteurs maintenu pour l'accueil des groupes adultes et des écoles

25 960,18 TONNES DE DÉCHETS RECYCLABLES TRIÉES EN 2015 DONT :



ET 13 490,37 TONNES DE VERRE

# LA PRÉVENTION DES RISQUES

## Certification ISO 14 001, dispositif de gestion et de communication de crise, hygiène et sécurité au travail... Le Smédar assure ses missions en conformité avec les axes prioritaires du développement durable.

Depuis sa création, le Smédar propose un service public de valorisation de déchets de qualité et veille au strict respect des normes environnementales. La démarche de certification ISO 14001, mise en œuvre depuis 2008 en est le premier exemple. L'ensemble des équipements de la collectivité sont certifiés, garantissant le bon respect des normes et exigences réglementaires : maîtrise opérationnelle, surveillance et mesurage, aspects environnementaux, préparation et réponse aux situations d'urgence, évaluation de la conformité, communication, etc.



## ■ ÊTRE PRÊT EN CAS DE CRISE

En 2015, le travail s'est poursuivi avec la constitution d'une véritable politique de gestion et de communication de crise.

Situation insolite, imprévue, caractérisée par son instabilité, la crise bouscule les usages, quel que soit son niveau de gravité.

Le cadre industriel de l'activité du Smédar nécessite en effet une organisation, une préparation et un mode de gouvernance spécifique, proche du fonctionnement d'une entreprise privée.

Ainsi, après un an de travail, les services du Smédar ont élaboré un ensemble de documents, compilés dans des classeurs : plans des sites, schémas de détournements des collectes de déchets, procédures juridiques applicables, recensement des dispositifs de sécurité existants, numéros de téléphone d'astreinte des collectivités adhérentes, des clients, des villes accueillant des installations du Smédar... Tous ces outils composent la mallette d'astreinte, que les cadres de direction ont désormais en permanence.

Un local dédié à la gestion a été identifié. Celui-ci sera aménagé afin de contenir tous les éléments techniques pouvant être utiles le cas échéant : tableau, lignes téléphoniques, fax, plans, etc.

L'ensemble de ce travail a été ponctué d'interventions de spécialistes, riches en enseignements : Mme Christine Meier, directrice du SIRACED-PC, cellule de gestion de crise à la Préfecture du Département ou encore le Colonel André Benkemoun, directeur du SDIS de Seine-Maritime. Une visite du PC Crise de l'entreprise ExxonMobil à Port-Jérôme-sur-Seine a également été organisée.

Ce travail d'anticipation permettra, le cas échéant, d'être rapide et efficace pour la protection des travailleurs et des installations techniques.



## ■ HYGIÈNE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Impliqué dans ces deux projets, le service sécurité-environnement du Smédar a mené en parallèle des actions concernant l'hygiène et la sécurité au travail :

- Animation des "causeries sécurité" avec les agents au sein de leurs services,
- Réunion des assistants de prévention,
- Formation de 50 agents à la manipulation d'extincteurs et de RIA (Robinets Incendie Armés),
- Réalisation des plans de prévention et des permis feu,
- Organisation de formations pour les agents concernant l'ergonomie sur les postes de travail,
- Installation de caissons incendie contenant l'essentiel du matériel anti-feu, afin de réduire les temps d'intervention.





## INSTALLATION DE PARATONNERRES

Des paratonnerres ont été installés sur le centre de tri et l'UVE de l'écopôle Vesta. Constitués de tiges métalliques de plus de deux mètres de hauteur, ceux-ci réceptionneront les coups de foudre si toutefois ils devaient tomber sur l'écopôle Vesta. La décharge serait ainsi canalisée sur un seul point et s'écoulerait vers la terre sans qu'elle ne pénètre dans le bâtiment.

Les paratonnerres sont raccordés par deux conducteurs de descente (rubans de cuivre) à la terre, via des prises de terre. Un compteur, installé sur l'un des deux conducteurs de descente, permet de comptabiliser le nombre de décharges reçues sur les nouveaux équipements (ce dispositif est obligatoire pour les installations classées).



## NOUVEAUX MEMBRES POUR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le conseil scientifique du Smédar contribue à l'émergence de nouveaux projets pour les prochaines années. En 2015, ont été organisées plusieurs demi-journées de réflexion sur des thèmes proposés : la certification ISO 50 001, les lits fluidisés rotatifs ou encore le compostage des déchets verts.

Quatre personnalités ont rejoint le conseil à l'occasion de la dernière assemblée générale :

- ➔ David HONORE, Enseignant chercheur CORIA/INSA de Rouen
- ➔ Rose-Marie DHEILLY, Maître de conférences IUT, Laboratoire Amiens, responsable Équipe IMaP EPROAD
- ➔ Mohamed BOUTOUIL, Directeur de recherche ESITC Caen
- ➔ Pascal VICTOR, Président Maison de l'Architecture de Normandie "le Forum"

Le conseil scientifique reste présidé par Jean-Charles SAUTET, enseignant à l'université de Rouen et au CORIA.

# RÉDUCTION DES DÉCHETS : OBJECTIF ZÉRO GASPILLAGE

L'année 2015 fut une période transitoire, marquée par la fin du programme local de prévention des déchets, effectif depuis 2010, et la rédaction d'un nouveau projet. Celui-ci intègre les orientations nationales définies en août 2015 dans le cadre des lois NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et TECV (Loi relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte).



## ■ TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET : LE SMÉDAR LAURÉAT

Les objectifs pour les trois prochaines années se doivent de respecter une hiérarchie des modes de traitement, qui donne la priorité à la réduction des déchets (voir le schéma ci-dessus).

“Extraire, fabriquer, consommer, jeter”... est un concept désormais révolu. C’est la raison pour laquelle le Smédar a répondu à l’appel à projet “Territoire zéro déchet, zéro gaspillage” du Ministère de l’Écologie, du Développement Durable et de l’Énergie. Le Smédar entend ainsi conforter sa politique de réduction des déchets, enjeu fondamental pour lequel ses agents se mobilisent au quotidien.

Soutenu par l’ADEME, le Smédar intervient sur la prévention des déchets, en partenariat avec ses collectivités adhérentes. L’ambition affichée est la réduction des déchets ménagers et assimilés de 1% par an sur les 3 ans à venir. Cela représente, sur les bases de l’année 2014, une diminution de 17 kg par habitant, soit environ 10 000 tonnes sur 3 ans.

C’est ainsi que de nombreuses actions sont envisagées. Le Smédar souhaite notamment développer des partenariats avec les chambres consulaires, les clubs d’entreprises et les



associations afin de mettre l’ensemble des acteurs économiques et sociaux en réseau. Le but : créer des synergies pour favoriser l’émergence de nouvelles façons de produire, distribuer et commercialiser les biens et services.

## UNE NOUVELLE LOI SUR LES DÉCHETS

Le titre IV de la loi relative à la transition énergétique concerne plus particulièrement l'économie circulaire et la lutte contre les gaspillages et fixe un objectif ambitieux : réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020, par rapport à 2010. Parmi les mesures phares de cette loi, citons l'extension et l'harmonisation des consignes de tri à tout le territoire français d'ici 2022, l'interdiction des sacs en plastique dès 2016/2017, ou encore la mise en place progressive de collectes sélectives pour les biodéchets.

### ■ MOINS DE DÉCHETS POUR VIVRE MIEUX

L'information en direction des administrés se poursuit par ailleurs. Encarté dans le journal "Détri'Astuces", le supplément "Moins de déchets pour vivre mieux" a été distribué deux fois en 2015. Près de 51 000 foyers le reçoivent dans leur boîte aux lettres.

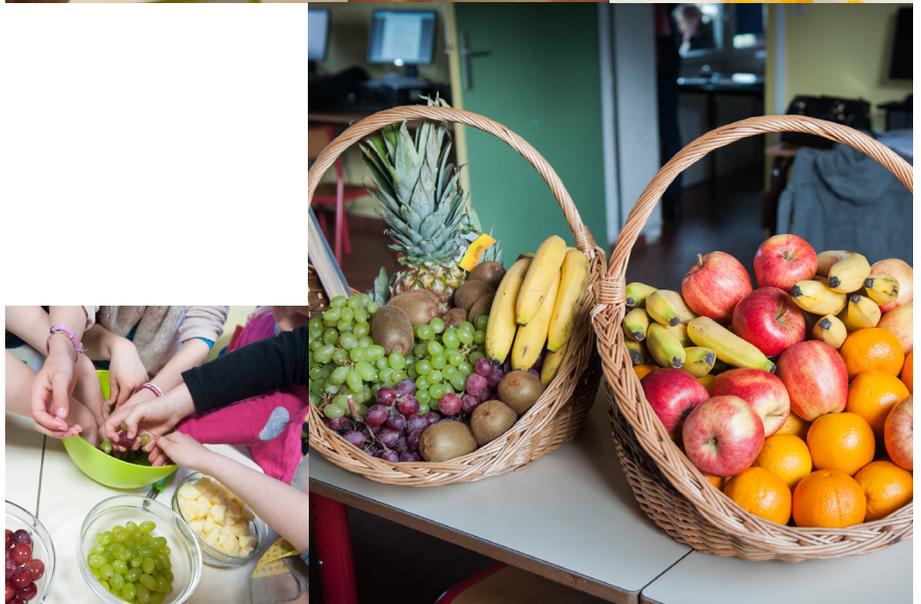
Les thématiques abordées sont variées : réutilisation, compostage, prévention des déchets sur les réseaux sociaux, etc. Les sujets en lien avec le gaspillage alimentaire sont également de plus en plus présents dans les messages diffusés à la population.

### ■ SENSIBILISATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Une nouvelle séance d'animation a été entièrement créée par la direction de la communication et de l'éducation à l'environnement du Smédar. Elle permet d'aborder le gaspillage alimentaire à tous les niveaux : de la production à la consommation, en passant par le transport et la distribution. L'animation a été proposée dans un premier temps à toutes les écoles de Saint-Etienne-du-Rouvray et dans les établissements avec lesquels le Smédar a développé un projet sur l'année.

Pour constater les quantités de nourriture gaspillée à l'échelle d'une école, des pesées de restes d'assiettes sont organisées. Ces opérations ponctuelles peuvent être complétées par une approche en termes d'éducation au goût et à l'équilibre alimentaire.

En 2015-2016, le collège Alain de Maromme a participé au projet ÉTAPE (Établissement Acteur pour la Protection de l'Environnement), proposé par le Smédar. La direction de l'établissement a souhaité mettre en place quatre composteurs dès la rentrée suivante pour traiter sur place les déchets de préparation de repas et éventuellement les retours d'assiettes. Après le tri des "recyclables", voici venu le temps du tri des "compostables" !



# UNE COMMUNICATION TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE

**Expliquer les enjeux de la valorisation des déchets ménagers est une tâche délicate car il s'agit de rendre compréhensible au plus grand nombre des informations souvent scientifiques. Par une approche pratique et didactique, le Smédar multiplie les actions pour sensibiliser l'ensemble des habitants.**

Les outils de communication sont adaptés à chaque public et une attention toute particulière est portée à l'accompagnement de projets. À titre d'exemple, dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain réunissant la communauté d'agglomération de Dieppe-Maritime, la ville et les bailleurs sociaux, le Smédar accompagne l'installation progressive des bornes enterrées. À chaque nouvelle implantation, le Smédar informe les habitants concernés à l'aide d'un courrier, d'affiches, d'adhésifs et d'opérations de sensibilisation en porte-à-porte.



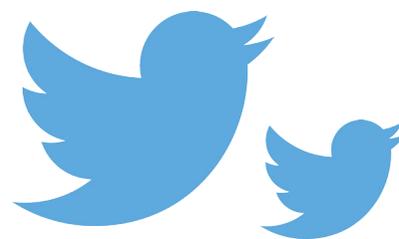
## ACTIONS DE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

	Nombre d'actions	Nombre de contacts
Animations "jeune public" (scolaires et centres de loisirs)	575	14 241
Animations auprès d'associations, de publics relais, d'organismes de formation ou d'établissements spécialisés, sur les marchés...	49	2 133
Journées de porte-à-porte (entretien à domicile auprès des habitants)	115	3 715
Visites d'équipements (centre de tri et UVE)	176	4 008
Manifestations, stands d'information	54	16 147
<b>Total</b>	<b>969</b>	<b>40 244</b>

## ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Pour développer des actions d'éducation à l'environnement originales, le Smédar s'associe à des structures publiques ou associatives. "Meurtre en plastique"... c'est le titre du film d'animation qui a été réalisé dans le cadre de "Mission Be-Polar", concours proposé par les organisateurs du festival de Rouen Normandie du livre de jeunesse, en partenariat avec le Smédar. L'intrigue se déroule dans un centre de tri des déchets recyclables. Les élèves ont bénéficié d'ateliers menés par des professionnels (écrivain, illustrateur, comédien pour la voix off et vidéaste).

Autre opération remarquable : une yourte a été installée sur l'écopôle Vesta lors de la semaine du développement durable 2015. 500 écoliers et adolescents y ont été accueillis et ont participé à des représentations de théâtre forum sur le thème des déchets. Les jeunes spectateurs venaient des communes de Bois-Guillaume et de Bihorel avec lesquelles le Smédar avait travaillé sur un projet plus vaste : diagnostic "déchets" au sein des services et bâtiments municipaux, animations dans les écoles et sensibilisation en porte-à-porte auprès des habitants.



## DES MÉDIAS DANS L'AIR DU TEMPS

La diffusion d'informations via les réseaux sociaux (Facebook, Twitter), a l'avantage d'être rapide et peut être largement partagée. Le Smédar publie en moyenne trois actualités par semaine et a dépassé la barre des 1 150 abonnés pour sa page Facebook. Pour développer le contenu des messages, il est nécessaire de trouver d'autres canaux. La radio et la télévision sont des médias efficaces qui permettent de toucher un large public, et notamment des auditeurs et téléspectateurs avides de connaissances sur le sujet. Armés d'une information étayée, ces derniers pourront devenir de bons prescripteurs. Ainsi, un partenariat avec Horizon FM a été engagé pour des chroniques régulières sur la station radiophonique locale et deux reportages ont été tournés avec La Chaîne Normande, diffusés et rediffusés à la télévision et sur Internet.



Scannez ce code et découvrez en vidéo les chansons interprétées par les enfants !

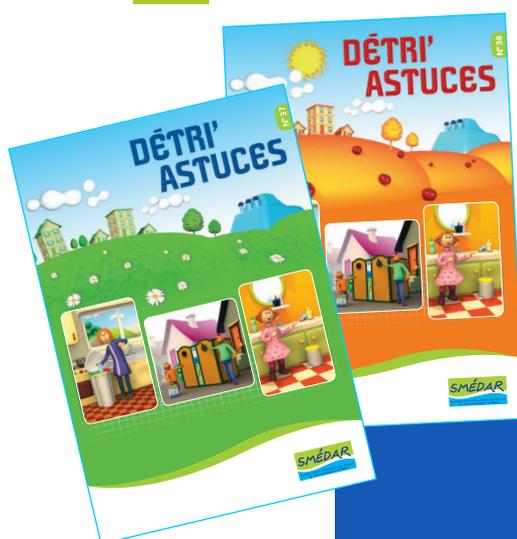
## MUSIQUE ET DÉCHETS

Pour la 6<sup>e</sup> année consécutive, le programme RÉCRÉ (RÉduction Compostage et Recyclage à l'École) a été proposé à cinq écoles primaires. Toute l'année, les enfants ont bénéficié d'animations, de visites et de sorties pédagogiques, complétées par la mise en place concrète du tri dans l'établissement. En fin d'année, ils se sont retrouvés au théâtre Charles Dullin de Grand Quevilly pour une cérémonie de clôture en chansons. Avec un décor réalisé à partir d'emballages, tout était réuni pour que les messages restent gravés dans les consciences. Résonne encore la chanson finale reprise en chœur par les 500 participants...

## ■ DIVERSIFIER LES SUPPORTS D'INFORMATION

Le plan de communication du Smédar mise sur la complémentarité des sources d'information :

- Distribution postale, trois fois par an, d'une lettre intitulée Détri'Astuces, auprès des 270 000 foyers du périmètre du Smédar (sept éditions soit une par collectivité adhérente) ;
- Campagnes d'affichage : sur les bus de la Métropole Rouen Normandie, sur les camions de collecte des déchets de Dieppe. La diffusion des affiches est également relayée par les 162 mairies ;
- Des spots radio sur les ondes d'NRJ, Chérie FM et Nostalgie ;
- De nombreux articles dans la presse écrite ;
- Publi-reportages dans divers magazines ;
- Édition de plaquettes et de guides distribués lors des manifestations ;
- Des courriers personnalisés accompagnés d'un guide de tri pour les nouveaux habitants.



# TRI SÉLECTIF : QUANTITÉ ET QUALITÉ

**25 960,18 tonnes**  
d'emballages et de papiers  
ont été triés par les agents  
du Smédar en 2015.  
Une légère amélioration de  
la quantité et de la qualité  
des collectes est relevée.

## DES PERFORMANCES DE TRI EN AUGMENTATION

Bien que le poids des emballages mis sur le marché ne cesse de diminuer, le recyclage des emballages connaît tout de même, sur le périmètre du Smédar, une progression relative.

Chaque habitant a en effet trié en moyenne 59,70 kg d'emballages et de papiers en 2015, soit 0,4 % de plus qu'en 2014. 22,27 kg de verre, 21,08 kg de papiers, 10,13 kg de cartonnettes d'emballages ou encore 3,69 kg de bouteilles et flacons en plastique composent notamment ce gisement.

Les erreurs de tri et les souillures, s'élevant à 5,57 kg par an et par habitant, sont en baisse de 6,90 % par rapport à 2014.

Les campagnes de communication, couplées aux nombreuses interventions dans les écoles, en porte-à-porte et sur les marchés, permettent de sensibiliser les habitants et d'améliorer les résultats.

Ces performances de tri sont toutefois très diverses selon les secteurs en fonction des types d'habitat. L'augmentation la plus importante est relevée pour la Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen : + 7,1 % sur l'année.

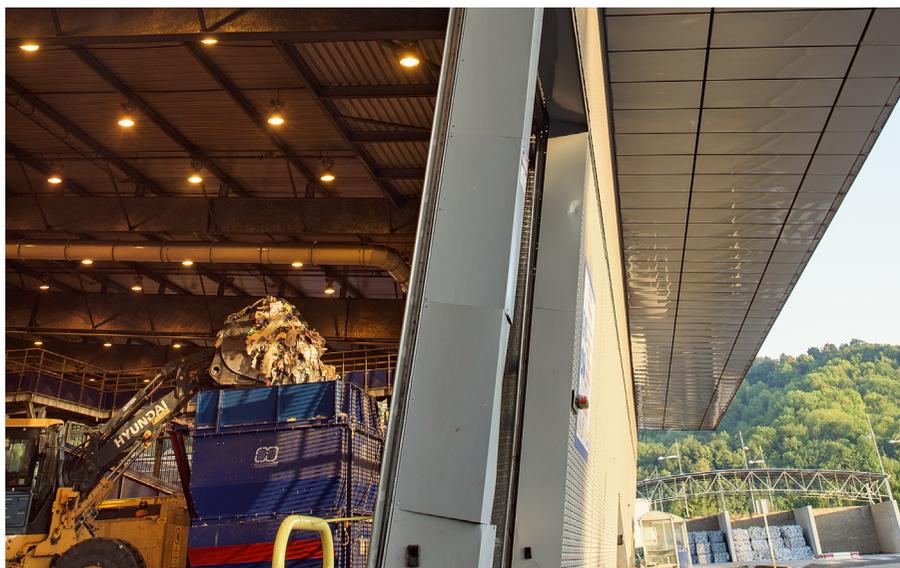
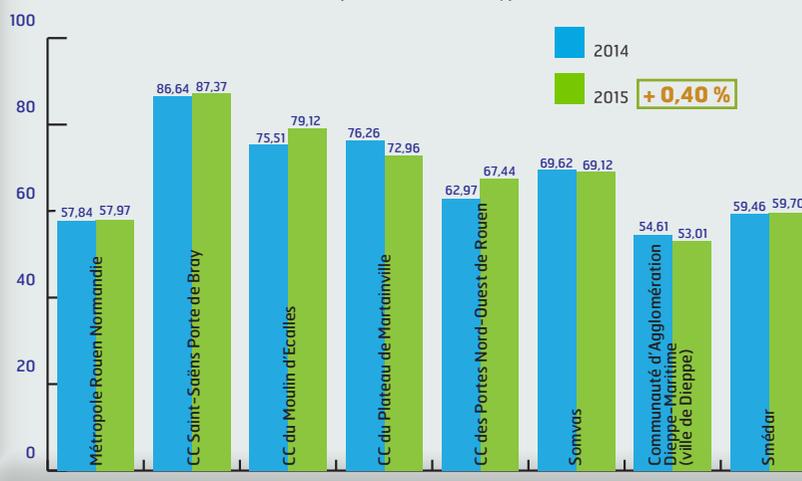
Concernant les bouteilles, pots et bocaux en verre, les habitants de la Communauté de Communes de Saint-Saëns Porte de Bray et de la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles sont les plus performants, avec respectivement 40,91 kg et 39,09 kg par an et par habitant.

Au total, 25 960,18 tonnes d'emballages et de papiers ont été réceptionnées au centre de tri et 13 354,60 tonnes de verre acheminées vers les plateformes de transit du Smédar.

## QUANTITÉS DE DÉCHETS RECYCLABLES COLLECTÉS PAR COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

(en kg/hbt/an, hors erreurs et souillures)

Ces données sont à moduler dans l'interprétation selon le type d'habitat



## DÉCHETS RECYCLABLES, COÛTS ET RECETTES

Dépenses dont	5 815 K€	Recettes dont	6 455 K€
Charges de transport	203	Traitement	77
Charges de traitement (tri et affinage)	3 515	Ventes/Valorisation	2 252
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	1 375	Soutiens des éco-organismes	3 835
Charges de financement	722	Recettes diverses	291
<b>Tonnages traités (verre inclus)</b>		<b>39 315 T.</b>	
<b>Coût à la tonne (dépenses/tonnages)</b>		<b>147,90 €</b>	

## 13 354,60 TONNES DE VERRE RECYCLÉES

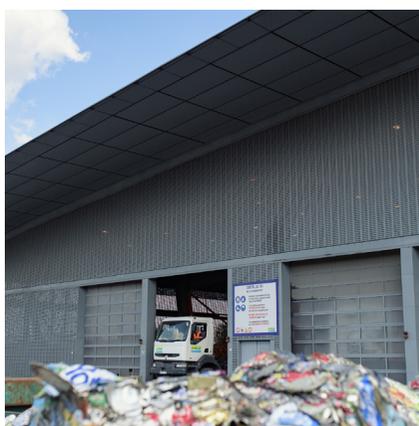
Recyclé à 100 % et à l'infini, le verre collecté est acheminé vers la plateforme de transit de Saint-Jean-du-Cardonnay afin d'être regroupé, puis rechargé dans des camions de transport pour rejoindre l'usine de recyclage, située près du Havre.

## ■ SIGNATAIRE DU CONTRAT ÉCO-EMBALLAGES POUR 605 000 HABITANTS

Revendus aux filières de recyclage, les déchets sont transformés et réintroduits dans les chaînes de production pour la fabrication de nouveaux objets de consommation.

Le Smédar perçoit ainsi des recettes, qui se sont élevées en 2015 à 2,2 millions d'euros. S'ajoutent à cela les soutiens financiers versés par Éco-Emballages, dans le cadre du "barème E", signé avec l'éco-organisme le 27 juillet 2011 (3,14 millions d'euros pour la collecte sélective en 2015). L'ensemble de ces recettes compense les charges de transport et de traitement du centre de tri, ainsi que les charges fonctionnelles affectées à ce centre de coûts.

Par ailleurs, l'éco-organisme ÉcoFolio a reversé au Smédar des soutiens à la valorisation, pour chaque tonne de papiers recyclés. Le montant perçu en 2015 correspond aux performances de l'année 2014. Créé en 2006, ÉcoFolio a pour objectif de collecter auprès des émetteurs d'imprimés papier une contribution destinée à réduire les coûts de prise en charge pour les collectivités. Agréé par les pouvoirs publics au début de l'année 2007, l'éco-organisme fonctionne sur le principe de la "REP", Responsabilité Élargie du Producteur.



## LES SOUTIENS ÉCO-EMBALLAGES

	SCS (€ HT)	SPR (€ HT)	TOTAL (€ HT)
Acier (dont acier issu des mâchefers)	114 267,62	12 173,20	126 440,82
Aluminium (dont aluminium issu des mâchefers)	36 977,67	4 536,25	41 513,92
Cartons	928 301,65	226 447,44	1 154 749,09
Briques alimentaires	54 467,32	13 286,61	67 753,93
Flaconnages en plastique	1 223 746,95	298 517,58	1 522 264,53
Verre	184 553,01	45 019,37	229 572,38
<b>Total</b>	<b>2 542 314,22</b>	<b>599 980,45</b>	<b>3 142 294,67</b>

(SCS = Soutiens aux Collectes Sélectives/SPR = Soutien à la Performance de Recyclage).

Les montants indiqués dans ce tableau sont provisoires. Ils sont fournis à titre indicatif, dans l'attente du décompte définitif réalisé par Éco-Emballages.

## LES RECETTES ISSUES DE LA VENTE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

### GROS DE MAGASIN (PAPIERS)

Tonnage : 6 159,30

Prix de reprise : 70,42 (€ HT/ tonne)\*

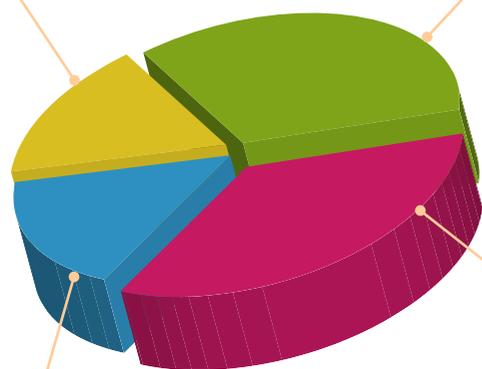
Recette annuelle : 433 711,82 € HT

### VERRE

Tonnage : 13 354,60

Prix de reprise : 23,17 (€ HT/ tonne)\*

Recette annuelle : 309 426,08 € HT



**CARTONS, ACIER, ALUMINIUM, PLASTIQUE ET BRIQUES ALIMENTAIRES ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE + ACIER ET ALUMINIUM EXTRAITS DES MÂCHEFERS**

Tonnage : 13 516,75

Prix de reprise :

Prix variables en fonction des matériaux

Recette annuelle : 1 345 620,90 € HT

### PAPIERS

Tonnage : 6 690,68

Prix de reprise : 83,77 (€ HT/ tonne)\*

Recette annuelle : 560 491,08 € HT

\* Le prix de reprise calculé est une moyenne pondérée sur l'année entière.

## LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

- Papiers : UPM Kymmene  
Chapelle Darblay (76)
- Acier, Aluminium : Norval (76)
- Cartons : Veolia (76)
- Plastique : Valorplast (92)

- Verre : Sibelco (76)
- Briques alimentaires : Revipac (75)
- Gros de magasin : Ecophyse (37)  
GDE Normandie (76)  
FCR Environnement - Paprec (44)

# LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS

## De la terre à la terre.

**Le compostage des déchets verts est un exemple d'économie circulaire.**

**Broyés, fermentés, criblés, les déchets sont transformés en compost de qualité, qui nourrit le sol et les plantes.**

Après une année 2014 exceptionnelle concernant la production de déchets verts, en raison de conditions climatiques très favorables à la croissance des végétaux, l'activité sur les plateformes de compostage a connu en 2015 un retour à la normale. 68 112 tonnes ont été réceptionnées par le Smédar, soit 10,25 % de moins qu'en 2014.

## ■ 3 PLATEFORMES

Trois sites permettent de répondre aux besoins en matière de broyage et de compostage des déchets verts :

- ➔ La plateforme de Saint-Jean-du-Cardonnay (capacité 40 000 tonnes),
- ➔ La plateforme de Cléon (capacité 15 000 tonnes),
- ➔ Le site de transfert de Boos.

Compte tenu de la quantité de déchets réceptionnés, le Smédar sous-traite également une partie de la valorisation agronomique auprès d'entreprises extérieures.

Quelques mois suffisent pour transformer les végétaux en compost. Collectés dans les 22 déchetteries du périmètre du Smédar ou en porte-à-porte, les tontes de gazon, feuilles et autres branchages sont broyés avant d'être disposés en tas, appelés "andains". Débute ensuite la période de fermentation. Pendant quelques semaines, les végétaux se décomposent grâce à l'augmentation de la température au cœur des andains, qui peut atteindre jusqu'à 70°C.



## ■ COMPOST ET BIOMASSE

Après une période de 4 à 6 mois, le produit est finalement chargé dans le crible à étoiles (acquis en 2015), puis séparé en trois fractions : le compost, la biomasse et le refus.

Conforme à la norme NF U44-051, le compost est commercialisé auprès des particuliers, en sac ou en vrac, à des tarifs avantageux.

L'essentiel de la production est toutefois consommé par les professionnels agricoles et les paysagistes, en remplacement des engrais chimiques traditionnels. Épanché pur ou mélangé à la chaux ou au fumier, le compost compense les pertes de matières organiques dans les sols et améliore la structure des terres. Il permet alors de retenir l'eau et évite les ruissellements.

Le gisement de bois est revendu aux industriels pour une utilisation en chaufferie. Le refus de crible est à nouveau broyé et réintègre le cycle de valorisation.

## LES DÉCHETS VERTS RÉCEPTIONNÉS (EN TONNES)

	2013	2014	2015	Variation 2014/2015
Déchets verts des habitants	59 358,14	66 900,23	60 919,24	-8,94 %
Déchets verts des services techniques, des entreprises et des associations	8 762,67	8 855,15	7 081,73	-20,03 %
Tontes de gazon collectées en déchetteries	469,48	138,26	111,26	-19,53 %
<b>TOTAL</b>	<b>68 590,29</b>	<b>75 893,64</b>	<b>68 112,23</b>	<b>-10,25 %</b>

## VALENSEINE, LES DÉCHETS VERTS

		Chiffre d'affaires HT
Apports de déchets verts (Secteur professionnel)	2 813 tonnes	115 144 €
Vente de sacs de 50 litres de compost	12 902 sacs	35 245 €
Vente de vrac de compost 0-10, 0-25/30 mm	17 669 tonnes	86 316 €
Commercialisation du "bois énergie"	2 580 tonnes	57 048 €



Pour découvrir le compostage  
des déchets verts en vidéo,  
flashez ce code !



## DES MOUTONS EN PÂTURE !

Une dizaine de moutons ont investi les espaces verts de la plateforme de compostage, à Saint-Jean-du-Cardonnay, afin d'entretenir des talus difficiles d'accès pour les engins mécaniques.

Le cheptel est essentiellement composé de moutons des races Suffolk et Ouessant. Ils sont tous déclarés à l'ARIC (association régionale pour l'identification du cheptel) et bouclés aux oreilles. Un bâtiment leur servant d'abris a également été installé.

Les moutons ont pour mission quotidienne de brouter l'herbe, qui était auparavant tondue. Leur arrivée s'inscrit dans la politique de développement durable du Smédar, qui s'appuie déjà sur la certification ISO 14001 de la plateforme (certification renouvelée en 2016). Elle facilite également le travail des agents en charge de l'entretien des espaces verts.



## DÉCHETS VERTS, COÛTS ET RECETTES

Dépenses dont	3 557 K€	Recettes dont	3 079 K€
Charges de transport	841	Traitement	2 955
Charges de traitement (compostage)	1 370	Ventes/Valorisation	80
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	967	Recettes diverses	44
Charges de financement	379		
Tonnages traités		<b>68 112 T.</b>	
Coût à la tonne (dépenses/tonnages)		<b>52,22 €</b>	



# VITESSE DE CROISIÈRE POUR LE PAQUEBOT

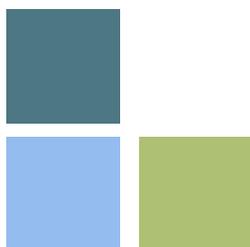
**Lorsqu'ils ne peuvent être recyclés ou compostés, les déchets sont acheminés vers l'unité de valorisation énergétique, située à Grand-Quevilly.**

Inaugurée au début des années 2000, l'unité de valorisation énergétique surprend toujours. Par son architecture, tout d'abord. En forme de paquebot - hommage rendu aux chantiers navals de Normandie - l'unité adopte des lignes et contours qui interpellent et la différencient des autres installations dans le paysage industriel local. Ensuite, par ses capacités techniques : 324 000 tonnes d'ordures ménagères, de déchets industriels banals et de déchets d'activités de soins y ont été acheminés en 2015 et utilisés comme ressources pour la production d'énergie.

Des atouts solides alors que se profile le renouvellement du marché d'exploitation de l'unité, sur lequel travaillent activement les élus et les services du Smédar.

## INCINÉRABLES, COÛTS ET RECETTES

Dépenses dont	39 199 K€	Recettes dont	40 685 K€
Charges de transport	1 947	Traitement	28 393
Charges de traitement (incinération)	22 496	Ventes/Valorisation	9 429
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	5 487	Soutiens des éco-organismes	1 044
Charges de financement	9 269	Recettes diverses	1 819
Tonnages traités	<b>323 823 T.</b>		
Coût à la tonne (dépenses/tonnages)	<b>121,05 €</b>		



## ■ 200 CAMIONS PAR JOUR

Une fois les déchets collectés, les camions se présentent au poste d'accueil et de pesée de l'écopôle. Au rythme de 200 véhicules par jour en moyenne, les chauffeurs déversent les déchets dans la fosse, d'une capacité de stockage de 20 000 m<sup>3</sup>.

Un pontier, situé dans une cabine en hauteur, actionne un grappin afin de délester la zone de vidage. Il mélange les déchets dans la fosse et alimente les trois fours de façon régulière, constante et homogène.

À plus de 850°C, les déchets sont incinérés pendant une heure. Les fours fonctionnent en auto-combustion. Le fuel (uniquement utilisé pour le démarrage des fours) est ainsi très peu consommé.

Les fumées issues de la combustion s'échappent vers les chaudières. Celles-ci sont traversées par un conduit contenant de l'eau déminéralisée, qui monte en température lorsqu'elle est en contact avec les parois chauffées grâce aux fumées.

Une partie de la vapeur, soutirée de la turbine, est acheminée vers la station principale du réseau de chaleur Vésuve. Le reste est envoyé vers un groupe turbo-alternateur et génère de l'électricité.



## REJETS ATMOSPHÉRIQUES DE DIOXINES ET FURANNES (EN NG I-TEQ/NM<sup>3</sup>)

Ligne 1		Ligne 2		Ligne 3		Seuil (**)
1 <sup>ère</sup> campagne	2 <sup>e</sup> campagne	1 <sup>ère</sup> campagne	2 <sup>e</sup> campagne	1 <sup>ère</sup> campagne	2 <sup>e</sup> campagne	--
0,0037	0,0082	0,0512	0,0032	0,0048	0,0051	0,1000

(\*\*) : Seuil fixé par l'arrêté préfectoral du 06/06/2013 concernant la DAE de Vesta



Découvrez l'impression 3D  
du bâtiment de l'UVE  
en flashant ce code !

## LES ÉMISSIONS SOUS CONTRÔLE

Le procédé de traitement des fumées de l'unité de valorisation énergétique garantit un strict respect des normes environnementales. Des capteurs disposés à la base de chaque cheminée d'évacuation enregistrent les émissions atmosphériques en continu et permettent d'alimenter des rapports mensuels transmis à la DREAL.

L'épuration des fumées est premièrement réalisée via un électrofiltre, placé dans le prolongement des chaudières. Celui-ci capte 95 % des cendres volantes contenues dans les fumées. Ensuite, un adsorbant permet d'éliminer les gaz acides, grâce à l'injection de charbon actif et de lait de chaux. Un filtre à manches, constitué de 4 000 m<sup>2</sup> de tissus filtrants, intercepte les REFIOM, résidus d'épuration des fumées, générés par le processus d'incinération. Après un traitement qui les rend inertes, ils sont enfouis dans des centres spécialisés (7 094 tonnes en 2015, soit 2,2 % de la quantité totale incinérée). Enfin, les oxydes d'azote sont réduits au sein du catalyseur.

L'ensemble de ce procédé pourrait évoluer prochainement au bénéfice d'un système de traitement des fumées, dit "sec". La chaux injectée pour le traitement des acides dans l'adsorbant serait remplacée par du bicarbonate. Moins de résidus d'épuration des fumées à éliminer, moins d'eau consommée et de gaz utilisé dans la tour catalytique, les avantages seraient multiples. Des études sont en cours de finalisation.



## L'ÉCOPÔLE CERTIFIÉ !

L'écopôle Vesta et l'unité de valorisation énergétique sont certifiés ISO 14001 !

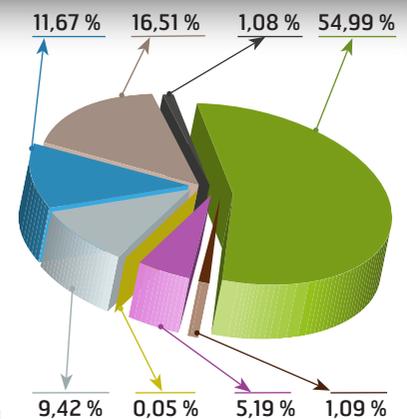
Cette norme internationale garantit la maîtrise des impacts de l'activité sur l'environnement.

En délivrant ce certificat, l'organisme BVQI reconnaît l'engagement du Smédar et de l'exploitant de l'UVE dans une véritable politique de développement durable et le processus d'amélioration continue mis en place.

## RÉPARTITION DES APPORTS À L'UVE VESTA (EN TONNES)

Ordures ménagères des habitants du périmètre du Smédar	178 062,63	
Déchets des services techniques municipaux	3 541,14	
Tout-venant incinérable de déchetteries	16 795,61	
Déchets des associations	150,38	
UTE, refus de tri	30 503,10	
Ordures ménagères des collectivités clientes (via Valenseine)	37 806,22	3 094 078 €
Déchets industriels banals, médicaments et déchets des services techniques (via Valenseine)	53 448,00	3 933 456 €
Déchets d'activités de soins (via Valenseine)	3 515,78	1 133 247 €
<b>Total</b>	<b>323 822,86</b>	

Valenseine  
Chiffre  
d'affaires HT



- Ordures ménagères des habitants du périmètre du Smédar (54,99 %)
- Déchets des services techniques municipaux (1,09 %)
- Tout-venant incinérable de déchetteries (5,19 %)
- Déchets des associations (0,05 %)
- UTE, refus de tri (9,42 %)
- Ordures ménagères des collectivités clientes (via Valenseine) (11,67 %)
- Déchets industriels banals (via Valenseine) (16,51 %)
- Déchets d'activités de soins (via Valenseine) (1,08 %)

# DÉCHETS NON RECYCLÉS : DE MULTIPLES VALORISATIONS

**Combustibles pour la production d'énergies thermique et électrique, les déchets incinérés permettent également la production de graves de mâchefers, commercialisées auprès des professionnels du BTP.**

## ■ VENTE DE CHALEUR ET D'ÉLECTRICITÉ

En 2015, 166 040 mégawatts heures d'électricité ont été produits. 23 % ont été utilisés pour le fonctionnement de l'unité et 77 %, revendus à EDF. Concernant le réseau de chaleur, 67 399 mégawatts thermiques ont été livrés aux clients du Smédar et ont apporté chauffage et eau chaude sanitaire, à près de 30 000 habitants des communes de Petit-Quevilly et de Grand-Quevilly. Après le lycée Val de Seine (Région Normandie) en 2014, un nouvel équipement a été raccordé au réseau de chaleur en 2015 : le centre technique municipal de Petit-Quevilly. Ainsi la ville a fait le choix d'un système de chauffage écologique pour ses ateliers techniques et la salle des fêtes récemment inaugurés.

La vente de l'électricité a été réalisée pour la dernière année dans le cadre d'un contrat de reprise garantie de l'électricité avec EDF. En effet, l'ouverture à la concurrence imposée par l'Union Européenne, contraint désormais le Smédar à vendre sa production d'énergie électrique sur les marchés, aux acheteurs les plus offrants.



## ■ COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU RÉSEAU DE CHALEUR

### RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé
Recettes	3 265 262,92
Dépenses	2 606 780,57
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>658 482,35</b>
Résultat antérieur	-255 984,83
<b>Résultat final</b>	<b>402 497,52</b>

### RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT

	Réalisé
Recettes	2 865 260,42
Dépenses	1 606 446,52
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 258 813,90</b>
Résultat antérieur	- 1 841 456,91
<b>Résultat final</b>	<b>-582 643,01</b>

### Reports

Recettes	0
Dépenses	123 368,00
<b>Solde des reports</b>	<b>123 368,00</b>

<b>Solde global à financer</b>	<b>-706 011,01</b>
--------------------------------	--------------------

<b>Résultat global</b>	<b>-303 513,49</b>
------------------------	--------------------

## ■ BUDGET ANNEXE DU RÉSEAU DE CHALEUR

Un budget annexe a été créé le 1<sup>er</sup> juillet 2010, destiné à rendre compte de tous les mouvements financiers et comptables liés à la construction puis à l'exploitation d'un réseau de chaleur sur le territoire des communes de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly.

Il enregistre pour l'année 2015 un résultat final inférieur aux prévisions initiales du Smédar, compte tenu des conditions météorologiques mesurées au cours de l'hiver. Les températures ont en effet été clémentes et par conséquent, la consommation d'énergie des clients du Smédar s'en est trouvée réduite.

## ■ LES GRAVES DE MÂCHEFERS VALORISÉES

Autre valorisation opérée : les graves de mâchefers. En sortie de fours, les scories récupérées sont plongées dans un bassin d'eau froide. Elles sont stockées dans une fosse interne à l'usine puis envoyées vers l'unité de traitement des mâchefers (UTM).

Cette unité permet de séparer les métaux ferreux et non-ferreux, d'extraire les gravats, les encombrants et de cribler le mâchefer à une granulométrie homogène, revendu ensuite par la Sem Valenseine.

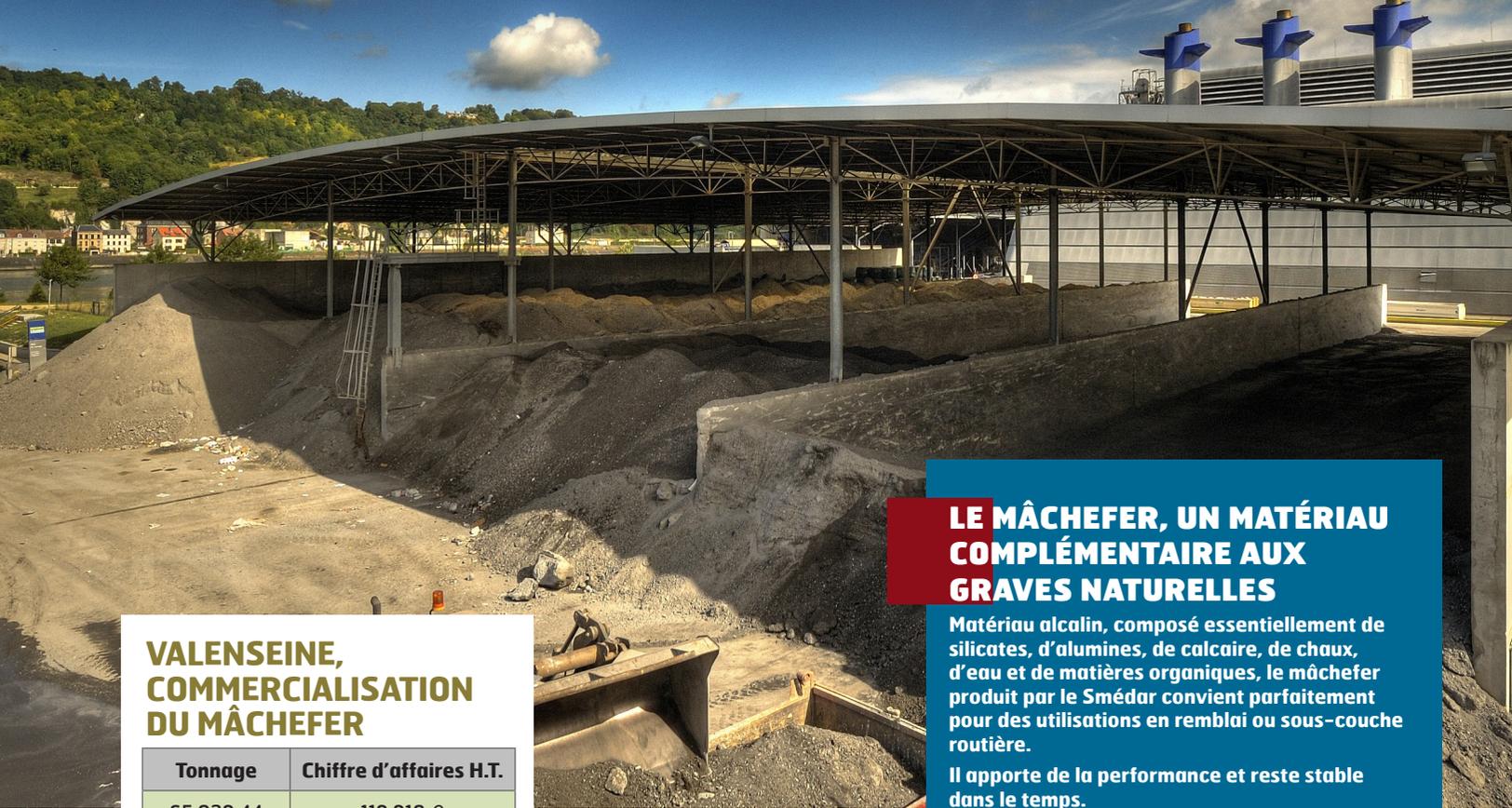
65 029 tonnes ont été commercialisées en 2015, après analyses effectuées par un laboratoire extérieur indépendant.

Le Smédar étudie pour les années à venir différentes techniques qui donneront la possibilité d'optimiser la production et la commercialisation du mâchefer.

Les métaux non-ferreux ont été envoyés à la société Norval (Berville-sur-Seine - 76) et les métaux ferreux à la société PréferNord (Fretin - 59).

## QUANTITÉS DE MÉTAUX VALORISÉS (EN TONNES)

Métaux ferreux issus de l'incinération	Métaux non-ferreux issus de l'incinération	Ferrailles	Total
5 850,18	267,32	4 490,19	10 607,69



## VALENSEINE, COMMERCIALISATION DU MÂCHEFER

Tonnage	Chiffre d'affaires H.T.
65 029,44	119 910 €

## LE MÂCHEFER, UN MATÉRIAU COMPLÉMENTAIRE AUX GRAVES NATURELLES

Matériau alcalin, composé essentiellement de silicates, d'alumines, de calcaire, de chaux, d'eau et de matières organiques, le mâchefer produit par le Smédar convient parfaitement pour des utilisations en remblai ou sous-couche routière.

Il apporte de la performance et reste stable dans le temps.



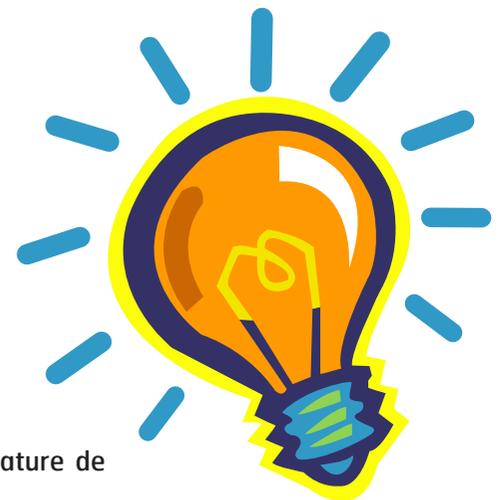
## ■ LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE DU SMÉDAR EN CHIFFRES

LE RÉSEAU DE CHALEUR C'EST :

**67 399 MWth**  
de chaleur livrée

**23 KILOMÈTRES**  
de tuyaux pour alimenter les sous-stations  
des clients du Smédar du réseau de chaleur

**1 500 M<sup>3</sup> D'EAU**  
circulant dans le réseau, avec une température de  
départ atteignant 110 °C



LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE C'EST :

**166 040 MWh**  
d'électricité produite

**1 TURBINE**  
d'une puissance de 32 mégawatts  
pour la production d'électricité

**37 ÉOLIENNES**

Ce serait le nombre nécessaire d'éoliennes pour assurer une production d'électricité équivalente à celle de l'UVE Vesta

# LES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES

**Points de départ de multiples filières de valorisation, les 22 déchetteries implantées sur le territoire du Smédar collectent des déchets variés, parmi lesquels l'ensemble des déchets relevant d'une Responsabilité Élargie des Producteurs (Mobilier, Déchets Spécifiques...).**



## VALENSEINE, LES APPORTS DE GRAVATS ET DE DÉCHETS NON INCINÉRABLES

Quantité	Chiffre d'affaires HT
733,76 tonnes	63 486 €

## DÉCHETS NON INCINÉRABLES, COÛTS ET RECETTES (ENCOMBRANTS, TOUT-VENANT...)

Dépenses dont	4 024 K€	Recettes dont	5 406 K€
Charges de transport	872	Traitement	3 926
Charges de traitement (tri, incinération ou stockage)	1 969	Ventes/Valorisation	778
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	919	Soutiens	614
Charges de financement	264	Recettes diverses	88
Tonnages traités		<b>31 977 T.</b>	
Coût à la tonne (dépenses/tonnages)		<b>125,84 €</b>	

## UNE COLLECTE DES DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES EN HAUSSE

Encombrants, déchets verts, gravats, pneumatiques, bouteilles de gaz... En 2015, Plus de 100 000 tonnes de déchets ont été collectées dans les déchetteries du périmètre du Smédar. Pour la première fois depuis des années, on constate une légère baisse des apports enregistrés.

Concernant les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), le bilan de la collecte sur l'année 2015 est très positif puisqu'elle a évolué de + 5,7 % par rapport à l'année 2014, soit 424,35 tonnes collectées sur les cinq déchetteries partenaires du Smédar. Cette collecte a permis d'éviter l'émission de 2 412 tonnes de CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent de 16 407 km parcourus en voiture.

En 2015, le Smédar a renouvelé les panneaux d'information sur les caissons dédiés aux DEEE, dans les déchetteries de Buchy, Maucombe et Villers-Ecalles.

## LES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES (EN TONNES)

Déchets verts	28 804,41
Tout-venant incinérable	16 795,61
Tout-venant non directement incinérable	24 479,95
Gravats	26 862,84
Pneumatiques	187,00
Déchets Diffus Spécifiques (filière Éco-DDS)	636,45
Piles	17,09
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	424,35
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	2 194,72
Amiante	94,68



## LES GARDIENS DES DÉCHETTERIES ACCOMPAGNÉS

Restructurées, modernisées, les déchetteries proposent désormais de nombreuses filières de valorisation. Pour aider les gardiens à intégrer les nouvelles consignes de tri et leur permettre de renseigner les usagers sur le devenir des déchets, le Smédar met en œuvre un plan de communication destiné à accompagner les changements d'organisation. Ainsi, des formations sont régulièrement organisées par le Smédar et dispensées par les éco-organismes (Éco-DDS et Éco-Mobilier). En complément, il est apparu nécessaire de concevoir un support d'information à l'usage des gardiens, pour récapituler tous les déchets auxquels ils peuvent être confrontés. Un classeur très complet sera édité en 2016 et distribué dans toutes les déchetteries.

Enfin, des panneaux d'affichage et de la documentation spécifiques sont mis à disposition.



## ■ DU NOUVEAU SUR L'UNITÉ DE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS

L'unité de traitement des encombrants est située sur l'écopôle VESTA et vise à limiter le transfert de déchets vers des installations de stockage en extrayant le plus possible de matériaux valorisables.

Pour optimiser le fonctionnement de cette unité, des changements ont été apportés en 2015. Une nouvelle organisation a été mise en place pour la collecte des pneumatiques dans les déchetteries. Une aire de stockage pour les bouteilles de gaz a été aménagée. Enfin, pour améliorer les conditions de travail des agents de l'UTE, un système d'arrosage a été installé afin de limiter l'empoussièrement. Les arroseurs projettent de l'eau de pluie sur une distance allant jusqu'à 45 mètres. L'arrosage est programmé sur deux cycles par jour, d'une durée d'environ dix minutes chacun.

## DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES, COÛTS ET RECETTES

Dépenses dont	260 K€	Recettes dont	313 K€
Charges de transport	/	Traitement	282
Charges de traitement (valorisation matière)	197	Ventes/Valorisation	/
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	52	Soutiens	28
Charges de financement	11	Recettes diverses	3
Tonnages traités (hors tonnages pris en charge directement par Éco-DDS)		<b>731,13 T.</b>	
Coût à la tonne (dépenses/tonnages)		<b>355,61 €</b>	

## GRAVATS, COÛTS ET RECETTES

Dépenses dont	1 102 K€	Recettes dont	484 K€
Charges de transport	775	Traitement	478
Charges de traitement (stockage)	49	Ventes/Valorisation	/
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	196	Soutiens	/
Charges de financement	82	Recettes diverses	6
Tonnages traités		<b>26 863 T*.</b>	
Coût à la tonne (dépenses/tonnages)		<b>41,02 €</b>	

\* Y compris gravats des services techniques, des entreprises et des associations.

## ■ FILIÈRE ECO-MOBILIER : PREMIER BILAN ENVIRONNEMENTAL

Les déchetteries de Rouen, Dieppe et Maucomble sont désormais équipées de bennes pour les DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement). Une signalétique appropriée a été fournie. Cela porte ainsi à 9 le nombre de déchetteries, implantées sur le périmètre du Smédar, disposant de bennes spécifiques. Sur l'année 2015, 2 195 tonnes de DEA ont été récupérées. Les taux de recyclage et de valorisation énergétique s'élevaient respectivement à 55 % et 31 %. En complément, l'éco-organisme Éco-Mobilier encourage le réemploi et soutient le secteur de l'économie sociale et solidaire. Sur le département de Seine-Maritime, les antennes d'Emmaüs ont ainsi collecté 532 tonnes de meubles.

# LE TRANSPORT ET LES QUAIS DE TRANSFERT

Sur la route, sur le fleuve, les déchets sont transportés depuis les lieux de collecte vers les unités de tri et de valorisation. Six quais de transfert permettent de les regrouper afin de réduire les rotations de véhicules.



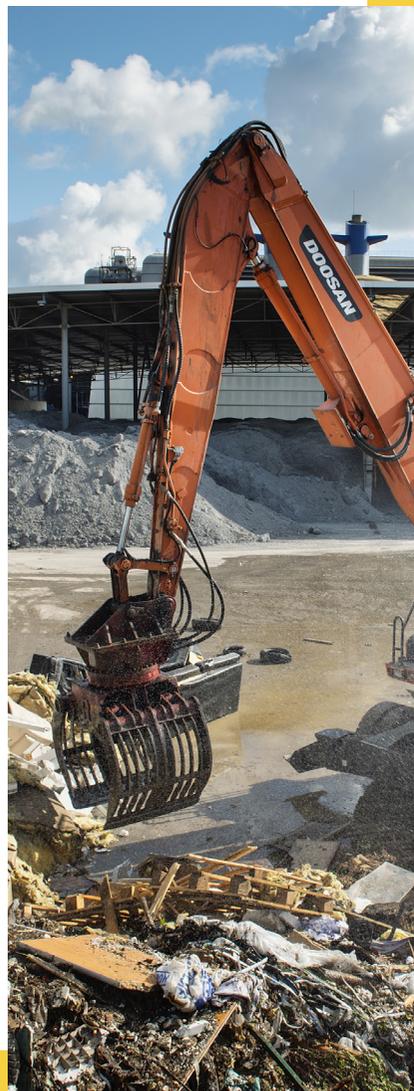
## DE NOUVEAUX ENGIN PLUS PERFORMANTS ET MOINS POLLUANTS

Assimilés à des "fosses excentrées", les quais de transfert du Smédar sont implantés dans des zones stratégiques. Ceux de Dieppe, Montville, Cléon et Villers-Ecalles réceptionnent les ordures ménagères, les déchets verts, les emballages-papiers et pour certains, les déchets des collectivités et des entreprises. Le quai de Saint-Jean-du-Cardonnay permet le stockage du verre en transit vers la filière de recyclage. Quant au site de Boos, il est exclusivement dédié à la réception des déchets verts, envoyés ensuite sur les plateformes de compostage.

Ils regroupent les collectes de déchets des secteurs les plus éloignés et permettent de réduire le nombre de camions sur les routes et aux entrées des sites de traitement du Smédar.

En parallèle, le Smédar a fait l'acquisition de nouveaux engins de manutention : deux pelles de tri et quatre chargeuses neuves, qui viennent en remplacement d'anciennes machines ou en renfort sur certains sites.

La majorité de ces machines sont équipées de systèmes de pressurisation de la cabine afin de protéger au mieux les conducteurs des poussières. Les engins sont également dotés de systèmes de dépollution. À ce titre, les quais de Saint-Jean-du-Cardonnay, de Dieppe et de Cléon ont été pourvus en 2015 d'une cuve contenant une solution ammoniacuée. Celle-ci est injectée en amont des catalyseurs dans les engins, pour limiter les rejets d'oxydes d'azote. Plus de confort pour moins de nuisances environnementales.



## QUANTITÉS DE DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS SUR LES QUAIS DE TRANSFERT (EN TONNES)

	Cléon	Montville	Saint-Jean-du-Cardonnay	Villers-Ecalles	Boos	Dieppe
Ordures ménagères	17 670,02	10 588,78	/	8 908,66	/	11 947,52
Déchets recyclables	5 232,06	1 660,96	10 157,91	1 440,12	/	/
Déchets verts*	12 681,12	350,62	35 947,00	/	13 205,72	/
Autres (incinérables entreprises, services techniques, des déchetteries...)	8 905,75	2 143,36	14 589,38	2 526,86	/	1 167,56
<b>Total</b>	<b>44 488,95</b>	<b>14 743,72</b>	<b>60 694,29</b>	<b>12 875,64</b>	<b>13 205,72</b>	<b>13 115,08</b>

\* Les tonnages de déchets verts réceptionnés à Saint-Jean-du-Cardonnay et à Cléon sont directement déversés sur les plateformes de compostage.

## ■ 320 BENNES EN ROTATION DANS LES DÉCHETTERIES

Les rotations depuis les déchetteries sont effectuées par le service transport, composé de treize agents (dont dix chauffeurs). La flotte de véhicules est constituée de huit véhicules à bras hydraulique (sept camions de 26 tonnes et un camion de 32 tonnes équipé d'une grue), de trois tracteurs routiers de 19 tonnes, d'une remorque à benne, de cinq semi-FMA, de deux semi-travaux publics pour le transfert des gravats et enfin quatre semi-compactrices.

Les chauffeurs effectuent les rotations entre les 22 déchetteries et les unités de valorisation. Le Smédar dispose de 320 bennes de déchetteries, dont les volumes oscillent entre 12 et 40 m<sup>3</sup>. Au total, 6 125 rotations ont ainsi été effectuées en régie en 2015.

## ■ LE TRANSPORT PAR BARGE PÉRENNISÉ

Par ailleurs, le Smédar a poursuivi en 2015 l'acheminement des plastiques "PET clairs" par voie fluviale. Valorplast, l'entreprise avec laquelle le Smédar et le Sevede ont des contrats, affrète une fois par mois une barge mutualisée pour les deux syndicats. Celle-ci navigue jusqu'à Limay, où les balles de plastiques sont déchargées pour être acheminées chez France Plastique Recyclage (Groupement SITA-PAPREC). Pour le Smédar, cela représente un chargement annuel d'environ 1000 tonnes.



## NOUVELLE SIGNALÉTIQUE POUR LES QUAIS DE TRANSFERT

Essentiels pour une meilleure visibilité et communication devant les entrées des quais de transfert du Smédar, cinq panneaux ont été installés par le service maintenance-travaux.

Réalisés par la direction de la communication en collaboration avec le service sécurité-environnement, ils rappellent les différentes consignes de sécurité (port obligatoire de protections, respect de la vitesse autorisée, pas de téléphone au volant...) ainsi que les coordonnées et les horaires d'ouverture des différents sites. Les numéros à composer en cas d'urgence sont affichés.



## TRANSPORT, COÛTS ET RECETTES

Dépenses dont	5 192 K€	Recettes dont	5 064 K€
Charges directes (marchés, régie)	2 595	Redevances	4 757
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	2 515	Recettes diverses	307
Charges de financement	82		

# LES REPRÉSENTANTS ÉLUS

**Le Smédar est un syndicat mixte. À ce titre, il est administré par un Comité Syndical, composé de 64 membres.**

Les conseils municipaux des 162 communes qui composent le périmètre du Smédar nomment des délégués destinés à siéger au sein de la métropole, la communauté d'agglomération, la communauté de communes ou du syndicat délégataire de la compétence "déchets".

Ces membres réunis élisent ensuite les délégués qui vont siéger au sein du Smédar auquel ils ont transféré la compétence de traitement des déchets (tout en conservant la collecte).

Ces élus forment le Comité Syndical du Smédar et élisent parmi eux :

- ➔ Le président,
- ➔ Les 14 vice-présidents,
- ➔ Les 17 membres du Bureau,
- ➔ Les membres des commissions techniques,
- ➔ Les membres de la commission d'appel d'offres.

Élu par ses pairs le 21 mai 2014, Patrice Dupray est le Président du Smédar. Renouvelé à l'occasion des dernières élections, son mandat est d'une durée de six ans.

## LE PRÉSIDENT



**Patrice DUPRAY**  
Métropole Rouen Normandie

## LES VICE-PRÉSIDENTS DU SMÉDAR



**1- Roland MARUT**  
Métropole Rouen Normandie  
*Finances*



**2- Alain ROUSSEL**  
Métropole Rouen Normandie  
*Présidence de la Commission d'appel d'offres, suivi de l'UVE et du centre de tri*



**3- André DELESTRE**  
Métropole Rouen Normandie  
*Présidence du Comité technique et du CHSCT. Suivi des formations et des transports*



**4- Julien LAUREAU**  
Métropole Rouen Normandie  
*Quais de transfert et déchets verts*



**5- Jean-Michel BEREGOVOY**  
Métropole Rouen Normandie  
*Suivi du conseil scientifique et des certifications*



**6- Marie-Agnès LALLIER**  
Métropole Rouen Normandie  
*Suivi du plan départemental des déchets et des apports*



**7- François LE GALLO**  
Métropole Rouen Normandie  
*Suivi des travaux et du foncier*



**8- Jean-Paul CRESSY**  
Métropole Rouen Normandie  
*Réseau de chaleur*



**9- Michel SAUMON**  
SOMVAS  
*Réduction à la source des déchets et relations avec les collectivités adhérentes (hors Métropole Rouen Normandie)*



**10- David FONTAINE**  
Métropole Rouen Normandie  
*Suivi des relations avec Amorce et le CNR. Relations avec l'Université de Rouen*



**11- Christian LECERF**  
Métropole Rouen Normandie  
*Suivi de la qualité et de la vente des mâchifères. Etude du projet de mise en balles des déchets*



**12- Patrick CHABERT**  
Métropole Rouen Normandie  
*Suivi du fonctionnement de l'UTE et des éco-organismes (hors Éco-Emballages)*



**13- Martial OBIN**  
Métropole Rouen Normandie  
*Suivi du contrat Éco-Emballages et de la Commission de suivi des sites*



**14- Sébastien JUMEL**  
CA Dieppe-Maritime  
*Chargé des relations avec la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime*

## LES MEMBRES DU BUREAU

→ Stéphane BARRÉ	Métropole Rouen Normandie
→ Jean-Pierre BREUGNOT	Métropole Rouen Normandie
→ Jean-Pierre CARPENTIER	CC du Moulin d'Écalles
→ Marie-Laure DUFOUR	CA Dieppe Maritime
→ Jean-Pierre GAUTHIER	CC Saint-Saëns Porte de Bray
→ Isabelle GAYET	Métropole Rouen Normandie
→ Emmanuel GOSSE	CC du Plateau de Martainville
→ Laurent GRELAUD	Métropole Rouen Normandie
→ Pascal LE COUSIN	Métropole Rouen Normandie
→ Jean-Guy LECOUTEUX	Métropole Rouen Normandie
→ Pascal LE NOË	Métropole Rouen Normandie
→ Stéphane MARTOT	Métropole Rouen Normandie
→ Christian POISSANT	CC Portes Nord-Ouest de Rouen
→ Christine RAMBAUD	Métropole Rouen Normandie
→ Gilbert RENARD	Métropole Rouen Normandie
→ Franck ROGER	Métropole Rouen Normandie
→ Patrick SIMON	Métropole Rouen Normandie

## LES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ

→ Benoît ANQUETIN	Métropole Rouen Normandie
→ Jean BAZIN	CA Dieppe Maritime
→ Kader CHEKHEMANI	Métropole Rouen Normandie
→ Jean-Jacques CROCHEMORE	Métropole Rouen Normandie
→ Jean-Pierre DARDANNE	Métropole Rouen Normandie
→ Patrice DESANGLOIS	Métropole Rouen Normandie
→ Jean-Pierre GLARAN	Métropole Rouen Normandie
→ Philippe GUILLIOT	Métropole Rouen Normandie
→ Ludivine HARAUX	Métropole Rouen Normandie
→ Jean-Pierre JAOUEN	Métropole Rouen Normandie
→ Sandra JEANVOINE	CA Dieppe Maritime
→ Thierry JOUENNE	Métropole Rouen Normandie
→ Hélène KLEIN	Métropole Rouen Normandie
→ Raphaëlle KREBILL	Métropole Rouen Normandie
→ Martine L'HERNAULT	SOMVAS
→ David LAMIRAY	Métropole Rouen Normandie

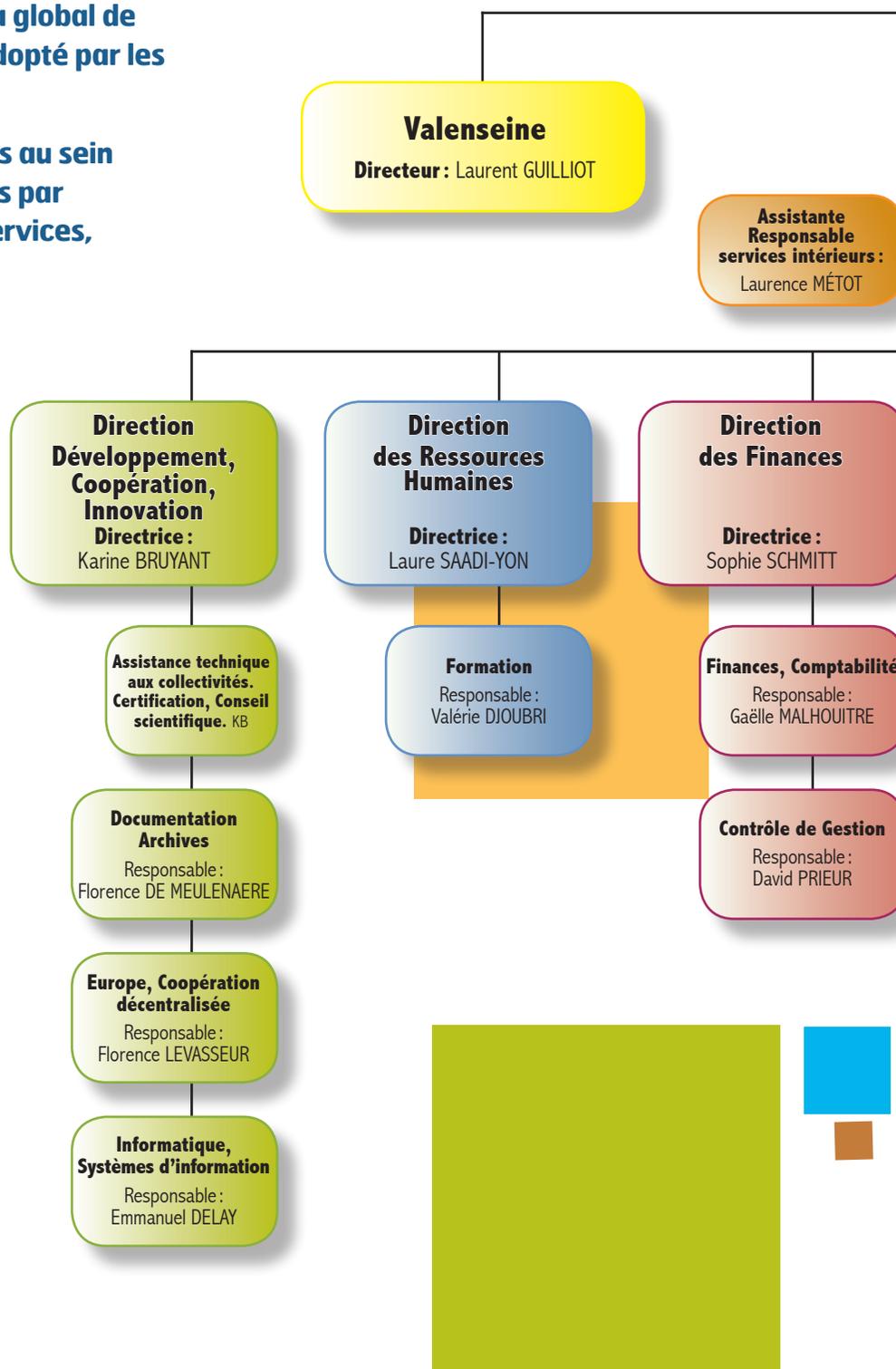
→ Alain LANGLOIS	Métropole Rouen Normandie
→ Gérard LETAILLEUR	Métropole Rouen Normandie
→ Noël LEVILLAIN	Métropole Rouen Normandie
→ Jacques MARUITTE	Métropole Rouen Normandie
→ Joachim MOYSE	Métropole Rouen Normandie
→ Jacques NIEL	CC Portes Nord-Ouest de Rouen
→ Nicolas OCTAU	CC Portes Nord-Ouest de Rouen
→ Alain OVIDE	Métropole Rouen Normandie
→ Pierre PALENNE	CC du Moulin d'Écalles
→ Danielle PIGNAT	Métropole Rouen Normandie
→ Annick PLATE	Métropole Rouen Normandie
→ Jean-Luc QUEVREMONT	SOMVAS
→ Émilien SANCHEZ	Métropole Rouen Normandie
→ Sylvaine SANTO	Métropole Rouen Normandie
→ Martine TAILLANDIER	Métropole Rouen Normandie
→ Prisca THELLIER	Métropole Rouen Normandie

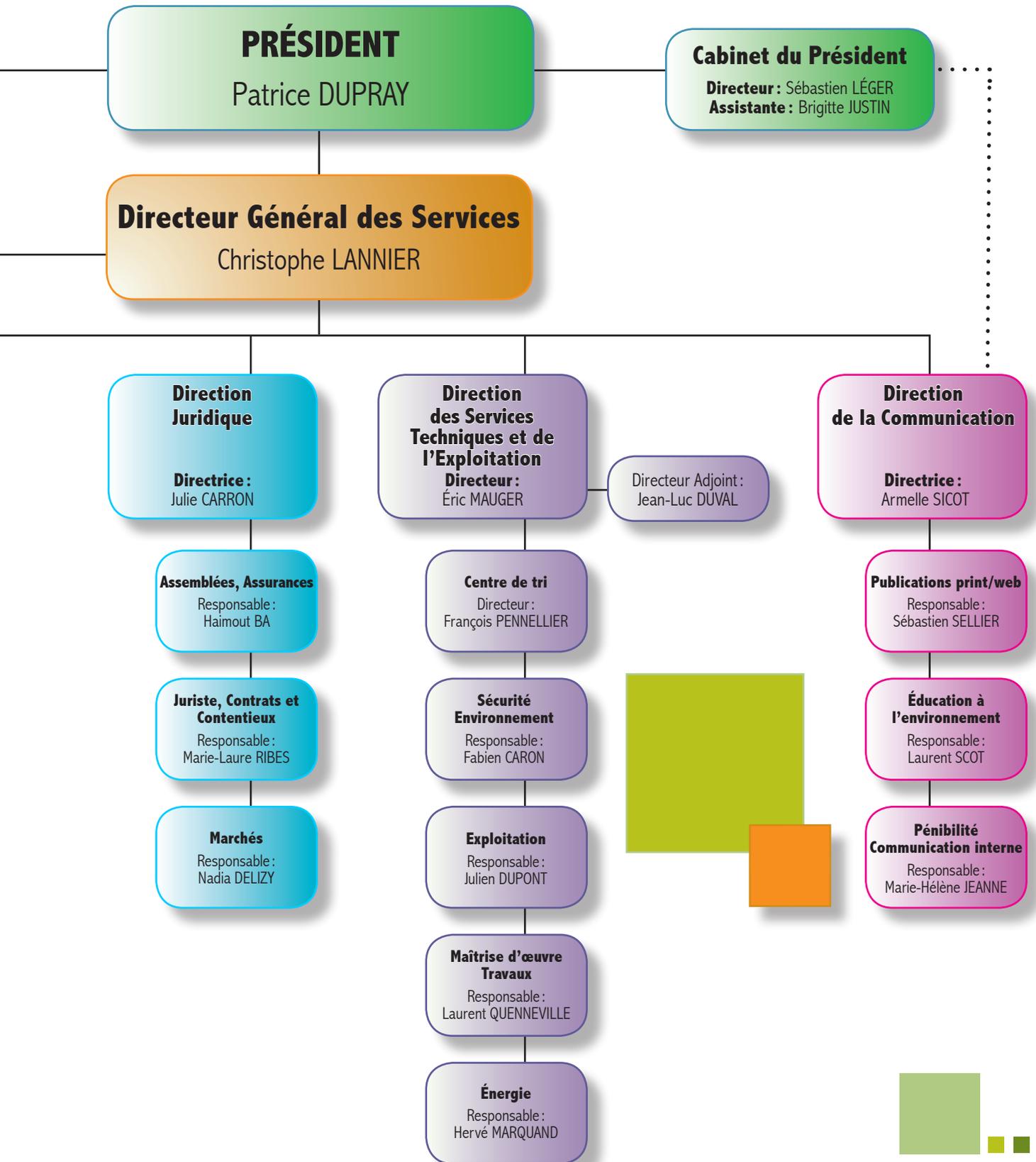
SITUATION EN SEPTEMBRE 2016.

# L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

**Le Smédar compte parmi ses effectifs 230 agents territoriaux, chargés de mettre en œuvre le schéma global de valorisation des déchets adopté par les élus de la collectivité.**

**Les services sont regroupés au sein de six directions, encadrées par le Directeur Général des Services, Christophe Lannier.**





# LE FINANCEMENT DU SERVICE

L'année 2015 est marquée par une baisse des dépenses réelles de fonctionnement et un niveau de recettes correct, malgré une diminution des produits de la vente des matériaux valorisables.

## ■ DU POINT DE VUE FINANCIER, LES ÉLÉMENTS PARTICULIERS À RETENIR POUR L'ANNÉE 2015 SONT :

- ➔ Une évolution des recettes de fonctionnement du CA 2014 au CA 2015 très limitée,
- ➔ Une évolution des dépenses de fonctionnement de +5,76 % qui reflète deux tendances : une baisse confirmée des dépenses réelles de fonctionnement de 5 % (soit -1 936 K€) et une forte évolution des mouvements financiers liés à la constitution de provisions pour les ICPE et le contentieux de TVA,
- ➔ Une augmentation générale de l'ensemble des tarifs de 1,5 %,
- ➔ Une nouvelle année de légère baisse du produit de la vente des matériaux, liée à la chute des cours des matières premières,
- ➔ Une forte baisse des soutiens des éco-organismes (-12 %) dans les comptes de l'exercice 2015. Il faut néanmoins relativiser cette baisse, dans la mesure où l'année 2014 avait bénéficié du rattachement d'un trimestre,
- ➔ Une recette exceptionnelle liée à un remboursement de sinistre par la SNVE (228 K€).

## ■ L'ÉVOLUTION DES RECETTES

Le traitement et la valorisation des déchets sont financés en quasi-totalité par les redevances d'exploitation versées par les collectivités adhérentes au Smédar et par les recettes provenant de la SEM Valenseine.

Les tarifs sont établis en prenant en compte le coût des différents services.

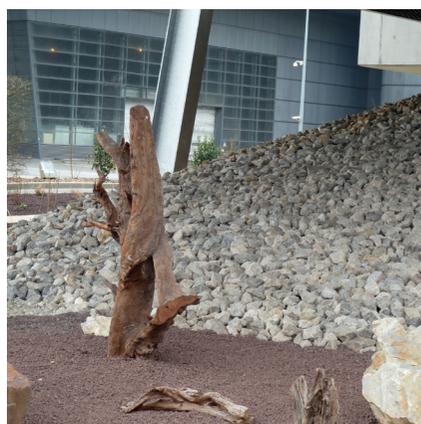
Les coûts de transfert bénéficient d'une mutualisation. À l'exception de Dieppe, toutes les collectivités adhérentes paient le même tarif, quelle que soit la distance entre le lieu de dépôt (quai de transfert ou installation de traitement directement). Pour les déchets incinérables de la ville de Dieppe, un tarif spécifique a été introduit. C'est un coût global : traitement et transfert.

La valorisation des déchets recyclables génère des recettes complémentaires. Ces recettes proviennent, tout d'abord, de soutiens versés par Éco-Emballages dans le cadre d'un contrat. Ces soutiens sont en fonction des quantités de matériaux triés et valorisés, de la valorisation énergétique réalisée ainsi que de la vente des matériaux triés en vue de leur valorisation. Le budget de l'exercice 2015 n'enregistre que le versement du solde des soutiens dus au titre de l'année antérieure (973 K€) et une partie des soutiens estimés au titre de l'année 2014 (3 571 K€). Le montant total et définitif des soutiens à recevoir n'étant connu que durant l'exercice suivant.

L'incinération des déchets sur l'UVE génère une recette électrique et également, depuis fin 2013, une recette liée à la production de chaleur. La première correspond à la vente à Enedis (ex-ERDF) de l'électricité produite sur le site (contrat terminé en janvier 2016)

## DÉTAIL DES REDEVANCES DE TRAITEMENT

Origine des déchets	Montant (K€ HT)	Part (en %)
Ordures ménagères, encombrants, déchets verts et gravats des adhérents Smédar (hors déchetteries)	18 488	53,16
D.A.S., incinérables, non-incinérables et gravats des entreprises, via Valenseine	4 972	14,30
Ordures ménagères extérieures via Valenseine	2 968	8,53
Déchets ménagers recyclables	0	0,00
Déchets des déchetteries	7 740	22,25
Incinérables, non-incinérables, déchets verts et gravats des services techniques	613	1,76
<b>Total</b>	<b>34 781</b>	<b>100,00</b>



et la deuxième à la facturation de la chaleur fournie à la régie de distribution exploitée par le Smédar. Ces deux recettes sont perçues directement par l'exploitant (SNVE) et viennent en déduction de la redevance d'exploitation qui lui est versée par le Smédar.

En 2015, le produit de la recette électrique s'est élevé à 7 100 K€ et celui de la recette de la vente de chaleur à 1 599 K€, complété par 59 K€ d'autoconsommation du site, soit un total de recettes énergétiques de 8 759 K€.

## ■ LES PARTICULARITÉS DE L'EXERCICE 2015 EN MATIÈRE DE RECETTES SONT :

- ➔ Une progression de 479 K€ (+0,95 %) du produit global des redevances, qui s'élèvent à 34 781 K€ (34 302 K€ en 2014) malgré une baisse globale des tonnages facturés,
- ➔ Un niveau de recettes qui reste correct, malgré une baisse enregistrée au titre de la vente des produits valorisables. L'exercice 2014 enregistrerait en effet un trimestre supplémentaire, ce qui n'est plus le cas en 2015,
- ➔ Une hausse importante des produits exceptionnels (+500 K€), qui s'explique principalement par des remboursements de sinistres par les assurances et un crédit de TVA.

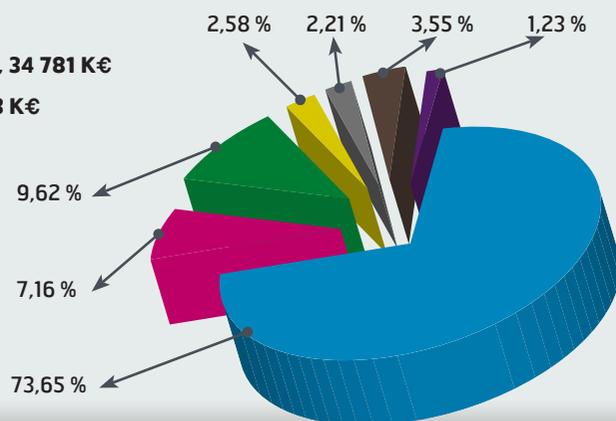
Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 47 227 K€, ce qui correspond à une diminution de 0,12 % par rapport à l'exercice 2014.

NB : Tous les montants indiqués dans ce chapitre s'entendent hors taxes.



## VENTILATION PAR NATURE DES RECETTES

- **Redevances de traitement (y compris recettes Valenseine), 34 781 K€**
- **Vente des matériaux (y compris recettes Valenseine), 3 383 K€**
- **Soutiens Éco-Emballages, 4 544 K€**
- **Subventions, 1 218 K€**
- **Remboursements et produits divers, 1 045 K€**
- **Impôts et taxes, 1 675 K€**
- **Produits exceptionnels, 581 K€**



# LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET L'INVESTISSEMENT

**Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 36 181 K€ en 2015, soit 5,08 % de moins qu'en 2014. Les investissements réalisés ont permis essentiellement d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement des outils existants.**

Les charges de fonctionnement se caractérisent d'abord par un poids important des frais financiers liés à l'investissement initial réalisé pour la construction des sites de traitement, notamment de l'UVE (3 554 K€, soit 9,82 % des dépenses réelles de fonctionnement).

Les charges d'exploitation du Smédar comprennent une part prépondérante de prestations de traitement et de transport confiées à des entreprises extérieures (13 253 K€, soit 36,63 % des dépenses réelles de fonctionnement). En premier lieu, cela concerne l'exploitation de l'UVE : la SNVE est rémunérée par le règlement de redevances fixes ou variables (dans ce cas, elles sont fonction des quantités de déchets traitées).

D'autres contrats complètent les prestations effectuées directement par le Smédar. Il s'agit principalement du transport des déchets à partir des quais de transfert et des déchetteries vers les lieux de valorisation, du traitement des déchets dangereux des ménages et du stockage des déchets en CS DU.

La part des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement est donc relativement limitée (11 061 K€, soit 30,57 % des dépenses réelles de fonctionnement).



## ■ LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 2015

- ➔ **Baisse des charges à caractère général** (-1820 K€), qui s'explique principalement par :
  - La baisse de la rémunération de la SNVE (mensualité supplémentaire versée en 2014, moindre montant du Décompte Général Définitif 2015 et baisse des indices de révision),
  - Le transfert d'une partie de l'activité des services d'exploitation vers la régie,
  - Une baisse des tonnages de déchets verts traités entre 2014 et 2015 due aux aléas climatiques.
- ➔ **Maîtrise continue des dépenses de gestion.** Les crédits affectés au fonctionnement des services (fournitures, fluides, prestations diverses) sont également en régression (-5,14 %).
- ➔ **Baisse des autres charges de gestion courante** (-149 K€), qui correspond principalement au reversement intégral des soutiens des éco-organismes aux collectivités adhérentes (proportionnellement aux recettes enregistrées).
- ➔ Évolution de 2,31 % des charges de personnel (+250 K€), résultant de la hausse des cotisations sociales et des taux d'assurance pour le personnel.
- ➔ Nouvelle réduction des frais financiers (-231 K€, soit -5,68 %), suite au vieillissement de l'encours de la dette et au maintien du taux moyen des intérêts réglés dans l'exercice.
- ➔ Une augmentation des dépenses exceptionnelles (+90 K€).

## VENTILATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Nature de la dépense	Montant (K€ HT)	Part (en %)
Personnel	11 061	30,57
Contrat SNVE	9 552	26,40
Contrat de traitement et transport	3 701	10,23
Charges diverses	4 053	11,20
Impôts et taxes	2 786	7,70
Reversements au profit de tiers	1 063	2,94
Frais financiers	3 554	9,82
Charges exceptionnelles	411	1,14
<b>Total</b>	<b>36 181</b>	<b>100,00</b>

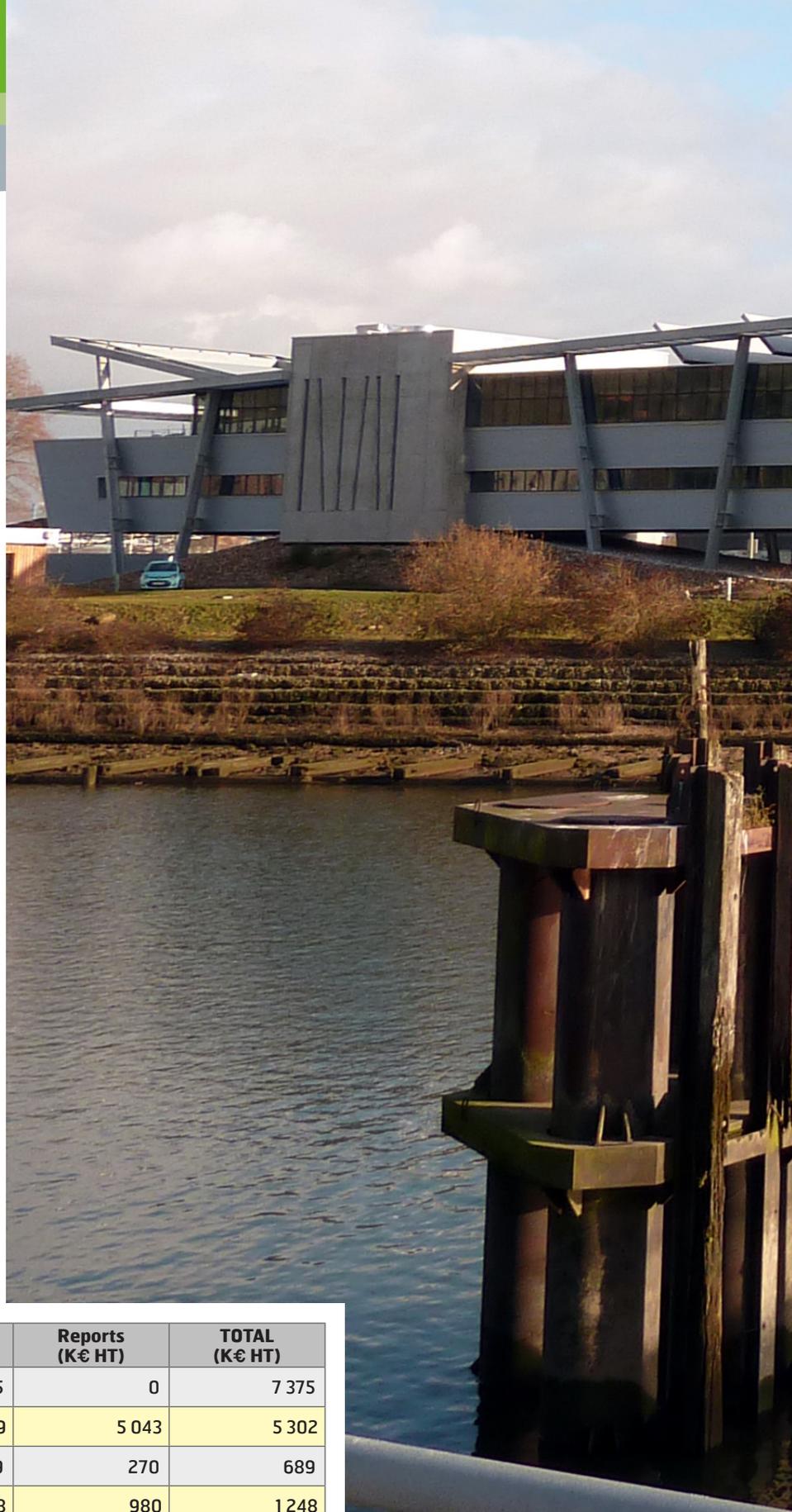
## ■ LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2015, les dépenses d'investissement destinées au règlement des frais d'études, des acquisitions de biens ou de logiciels et enfin aux travaux de construction se sont élevées à 2 209 K€. Les dépenses reportées représentent 7 829 K€. Les dépenses totales s'élèvent donc à 10 038 K€.

Les opérations d'investissement de l'exercice correspondent essentiellement à des évolutions de l'outil de travail existant, à l'aménagement continu de l'organisation des sites en vue de leur adaptation aux nécessités du service ainsi qu'au renouvellement des équipements techniques utilisés. La ventilation des dépenses par grandes catégories d'équipements figure dans le tableau ci-dessous.

En ce qui concerne la dette, le montant de l'encours à la clôture de l'exercice s'élève à 91 630 K€ (pour 99 005 K€ à la fin de l'exercice 2014).

La dépense correspondant à l'amortissement courant de la dette s'établit à 7 375 K€. Aucun nouvel emprunt n'a été réalisé en 2015.



## VENTILATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature de la dépense	Réalisation (K€ HT)	Reports (K€ HT)	TOTAL (K€ HT)
Remboursement de la dette	7 375	0	7 375
Centre de tri et d'affinage	259	5 043	5 302
UVE	419	270	689
Unités de compostage	268	980	1 248
Quais de transfert	5	0	5
Transport	410	72	482
Le siège du Smédar	15	0	15
Autres équipements	833	1 464	2 297
<b>Total</b>	<b>9 584</b>	<b>7 829</b>	<b>17 413</b>

# L'ÉQUILIBRE FINAL DU BUDGET

**Les recettes et dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2015 s'élèvent respectivement à 48 916 472,34 € et 48 975 085,55 €.**

Le résultat d'exploitation propre à l'exercice 2015 est donc de -58 613,21 €.

Après prise en compte du résultat reporté de 2014 (7 002 383,23 €), le résultat final s'établit à 6 943 770,02 €.

Ce résultat final de fonctionnement est reporté et repris au budget supplémentaire 2016.

## ÉTAT DE LA DETTE : CAPITAL RESTANT DÙ AU 31/12/2015

Organisme prêteur	Montant (K€ HT)	Part (en %)
Dexia C.L.F.	22 237	24,27
SFIL CAFIL	28 787	31,42
Caisse d'Épargne	20 750	22,64
Crédit Agricole H. N.	8 069	8,81
Crédit Agricole C.I.B.	7 687	8,39
Société Générale	4 100	4,47
<b>Total</b>	<b>91 630</b>	<b>100,00</b>



## COMPTE ADMINISTRATIF 2015

### FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES

Charges générales	20 092 278,74
Charges de personnel	11 060 544,74
Charges diverses	1 063 028,54
Frais financiers	3 553 979,25
Charges exceptionnelles	410 786,88

**Opérations réelles** **36 180 618,15**

Opérations d'ordre entre sections 12 794 467,40

**Total section** **48 975 085,55**

#### RECETTES

Produits d'exploitation	38 163 840,63
Impôts et taxes	1 675 249,74
Subventions	5 762 302,07
Produits divers	729 183,35
Produits financiers	0,28
Produits exceptionnels	580 672,50
Atténuation de charges	315 379,86

**Opérations réelles** **47 226 628,43**

Opérations d'ordre entre sections 1 689 843,91

**Total section** **48 916 472,34**

Résultat de l'exercice - 58 613,21

Résultat antérieur 7 002 383,23

**RÉSULTAT À AFFECTER** **6 943 770,02**

Couverture résultat négatif 1 757 472,88

Autofinancement complémentaire 0,00

Résultat affecté global 1 757 472,88

**Résultat reporté** **5 186 297,14**

### INVESTISSEMENT

#### DÉPENSES

Amortissement de la dette	7 374 915,20
Immobilisations	2 209 293,35
Subventions	0,00
Avances	0,00

**Opérations réelles** **9 584 208,55**

Opérations patrimoniales 106 058,88

Opérations d'ordre entre sections 1 689 843,91

**Total section** **11 380 111,34**

#### RECETTES

Excédent capitalisé	0,00
Subventions	5 000,00
Autres	0,00

**Opérations réelles** **5 000,00**

Opérations patrimoniales 106 058,88

Opérations d'ordre entre sections 12 794 467,40

**Total section** **12 905 526,28**

Résultat de l'exercice 1 525 414,94

Résultat antérieur 4 547 083,18

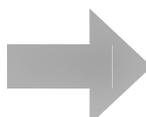
Résultat cumulé 6 072 498,12

Reports en recettes 0,00

Reports en dépenses 7 829 971,00

Solde des reports -7 829 971,00

**Résultat final** **0,00**



# PARTENAIRES – SUBVENTIONS

## Associations, collectivités, entreprises, le Smédar multiplie les partenariats afin d'exercer au mieux les missions qui lui sont confiées.

### ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est un établissement public qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

### AIR NORMAND

Organisme d'observation et de surveillance de la qualité de l'air, partenaire du Smédar en ce qui concerne les études d'impact des rejets atmosphériques résultant de ses activités.

### ALLIANCE SEINE OUEST

L'association Alliance Seine Ouest compte 45 entreprises situées au sein des zones industrielles des Quais de Seine, des Pâtis, du Grand Launay, de Grand-Quevilly, de Petit-Quevilly et de la zone portuaire de Grand-Quevilly. Réseau d'échanges et d'information, elle permet également de partager des actions répondant à des problématiques communes.

### AMORCE

Amorce est une association selon la loi de 1901. C'est un lieu d'échanges et de propositions. Ses domaines d'activité sont les réseaux de chaleur, la gestion des déchets municipaux, et la gestion de l'énergie par les collectivités territoriales.

### ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

L'Association des Maires de France regroupe 35 967 maires et présidents de communautés en exercice, dans les communes des départements et territoires français, de métropole et d'outre-mer. L'association est administrée par un Bureau, composé de 36 membres. Elle conseille et informe sur l'ensemble des sujets de politique économique, sociale et culturelle.

### ASSOCIATION PATRIMOINE ET MÉMOIRE DES CHANTIERS DE NORMANDIE

Le Smédar et l'association ont signé une convention de collaboration afin d'unir leurs efforts pour conserver, valoriser et développer la mémoire des Chantiers de Normandie sur le site Vesta.

### CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE

Le Cercle national du recyclage est composé de collectivités locales, d'associations de consommateurs, de protection de l'environnement et d'organisations professionnelles. Il a pour objectif de promouvoir la collecte sélective des déchets ménagers et représente les adhérents dans un souci de défense de l'intérêt public.

### CORIA

Le CORIA est une Unité Mixte de Recherche (UMR) rattachée à l'Institut d'Ingénierie et des Systèmes (INSIS) du CNRS, à l'Université de Rouen et à l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Rouen.

### DREAL NORMANDIE

(DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT)

La Dreal de Normandie est l'organisme qui exerce des missions de contrôle notamment dans les domaines du développement durable, de l'environnement et de l'énergie.

### ÉCO-DDS

Éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages, agréé par les pouvoirs publics. Il est chargé d'organiser le fonctionnement de la filière : collecte, transport, valorisation et reversement des soutiens financiers aux collectivités.

### ÉCO-EMBALLAGES

Depuis 1992, Éco-Emballages est l'éco-organisme qui participe au financement des dépenses et reverse des soutiens pour chaque tonne de déchets recyclables collectée, triée et recyclée.

### ÉCOFOLIO

ÉcoFolio est l'éco-organisme qui coordonne et finance le recyclage des papiers en France.

### ÉCO-MOBILIER

Éco-mobilier est un éco-organisme à but non lucratif agréé, chargé de l'organisation de la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique.

### ÉCO-SYSTÈMES

Éco-systèmes met en place et développe un dispositif opérationnel de collecte, de recyclage et de valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques, en partenariat avec les collectivités.

### I-CIPEC : INTERNATIONAL CONFÉRENCE ON COMBUSTION, INCINÉRATION PYROLYSIS AND EMISSION CONTROL

L'I-Cipec organise une conférence bisannuelle sur les questions liées à l'incinération, à la combustion et au contrôle des polluants. Le Smédar fait partie de son conseil scientifique.

### INSA – INSTITUTS NATIONAUX DES SCIENCES APPLIQUÉES

Les Insa ont pour missions fondamentales la formation initiale des ingénieurs, la recherche scientifique et technologique, la formation continue des ingénieurs et techniciens, la diffusion de la culture scientifique et technique.

### ISWA – INTERNATIONAL SOLID WASTE ASSOCIATION

Association internationale qui a pour objet de promouvoir le développement durable. Ses membres (professionnels, entreprises, étudiants, collectivités...) proviennent du monde entier.

### MAISON DE L'ARCHITECTURE DE NORMANDIE

La Maison de l'Architecture de Normandie - le Forum, a pour mission de promouvoir la qualité architecturale et urbaine auprès de tous les publics. Elle appuie ses projets sur des partenariats institutionnels et le développement d'un réseau interprofessionnel avec son club partenaires.

### RÉCYLUM

Éco-organisme qui coordonne la collecte et le recyclage des lampes.

### RÉSEAU IDEAL

Association de collectivités locales, créée en 1985. Le réseau Ideal a pour vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre les collectivités.

### SNVE

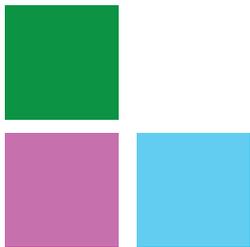
La SNVE, Société normande de valorisation énergétique, est attributaire du marché d'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique Vesta à Grand-Quevilly.

### UNIVERSITÉ DE ROUEN

L'Université de Rouen abrite 40 équipes de recherche (dont 16 associées au CNRS et à l'Inserm) regroupant plus de 1 000 enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens.

### VALENSEINE

Valenseine est la société d'économie mixte chargée de gérer les apports privés de déchets dans les différentes installations de traitement du Smédar, notamment de l'Unité de Valorisation Énergétique Vesta (apports de déchets industriels banals et de déchets d'activités de soins).



## SUBVENTIONS 2015

### ADEME

Subvention accordée de 99 814 € pour le programme local de prévention des déchets.

### ÉCO-DDS

Soutien de 27 889 €.

### ÉCO-MOBILIER

Soutien de 696 444 €.

### ÉCO-EMBALLAGES

Soutien à la tonne triée et pour la valorisation énergétique de 4 544 217 € (prévisionnel) versés en 2015 pour l'année 2014.

### ÉCOFOLIO

Soutien à la tonne de papiers envoyée dans la filière de recyclage : 516 640 € versés en 2015 pour l'année 2014.

### OCAD3E

Soutien perçu pour la communication et la collecte en déchetterie des déchets d'équipements électriques et électroniques : 36 542,87 €.





## SMÉDAR

40, boulevard de Stalingrad  
CS 90 213  
76121 Grand-Quevilly CEDEX  
Tél. : 02 32 10 26 80  
Fax : 02 32 10 26 81  
E-mail : [contact@smedar.fr](mailto:contact@smedar.fr)  
Site : [www.smedar.fr](http://www.smedar.fr)



ISSN 2259-8510



Visitez le site internet  
du smédar !



[www.facebook.com/  
smedar.official](http://www.facebook.com/smedar.official)



@LeSmedar